

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

CONGRÈS
ARCHÉOLOGIQUE
DE
FRANCE

155^e SESSION
1997

TOURAINÉ

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE
MUSÉE DES MONUMENTS FRANÇAIS

PARIS
2003

LES ENCEINTES DU *DONJON* DE LOCHES

par Jean MESQUI

Le *Donjon* de Loches, secteur fortifié situé au sud du *castrum* des comtes d'Anjou, a fait l'objet d'une publication à la Société Française d'Archéologie en 1998, consacrée essentiellement à la tour maîtresse de cet ensemble remarquable (1). Il s'agissait, à la suite du Congrès tenu en Touraine en 1997, d'une première contribution à une nouvelle analyse de la fortification comtale; le présent article est consacré aux enceintes successives du *Donjon* (fig. 1), et doit être considéré comme un prolongement et un complément de la monographie de 1998. En particulier, il ne sera pas revenu ici sur les conclusions de cette monographie de la tour maîtresse; le lecteur sera prié de s'y reporter aussi souvent que possible.

L'ENCEINTE PRIMITIVE DU *CASTRUM*

On ne connaît guère les dispositions du *castrum* primitif; tout au plus peut-on, en raison de l'importance manifeste des travaux de fortification qui eurent lieu du XII^e au XVI^e siècle, penser que le contour actuel n'en a été définitivement figé qu'assez tardivement.

Il n'a, jusqu'à présent, été mis au jour aucun reste d'une fortification qui soit antérieure à la construction de la tour maîtresse, dans la première moitié du XI^e siècle. Celle-ci se dressait sur une motte sans doute ovale, séparée du *castrum* comme du plateau de Vignemont par une fosse (2). La façon dont l'enceinte du *castrum* venait se refermer sur le complexe du « donjon », formé alors par la grande et la petite tour, n'est pas connue; cependant, dès le *Congrès Archéologique de France* de 1869, la conjecture fut faite d'une première enceinte maçonnée fermant le *castrum* de ce côté (3); cette conjecture s'appuyait sur le cadastre de 1826 et les plans antérieurs, en particulier les plans des Lhuillier, du milieu du XVIII^e siècle, le plan de Vallée de 1806, le plan de Maistre de 1810 (4). Ces plans figurent un mur au plan en ligne brisée, suivie d'une ligne courbe, reliant la tour circulaire

dite tour Philippe Auguste (K) à l'enceinte orientale. Gautier indique que ce mur fut dérasé en 1848 et qu'il avait trois à quatre mètres d'épaisseur (pl. 1).

Aucun des auteurs ayant décrit le *castrum* depuis 1848 n'a pu voir ces vestiges; tous ont cependant fait l'hypothèse de l'existence d'un mur d'enceinte se débranchant de part et d'autre de la tour maîtresse, à l'ouest et à l'est, dévalant les flancs de la motte et allant rejoindre les flancs ouest et est de l'enceinte du *castrum*. Jean Vallery-Radot, puis André Montoux, Pierre Héliot et Marcel Deyres, ont ainsi fait l'hypothèse d'une première enceinte dont les restes auraient été constitués par les amorces de murs C et B, qui se serait raccordée aux vestiges de mur détruits en 1848 à l'est et à une structure antérieure à la tour dite de Louis XI à l'ouest (Planche 1, tour P) (5). Tous ces auteurs ont estimé que cette enceinte de clôture méridionale fut ajoutée postérieurement à la construction de la tour maîtresse.

LA QUESTION DE L'EXISTENCE D'UNE COURTINE DE DIRECTION NORD-OUEST, PARTANT DE L'ANGLE SUD-OUEST DE LA TOUR MAÎTRESSE (COURTINE C). Le plan de Lhuillier, au milieu du XVIII^e siècle, figure une muraille prolongeant la courtine vers le nord-ouest, formant une continuité avec le massif C collé à la tour maîtresse; cette muraille est également représentée dans les plans de 1806 et 1810. Elle avait disparu dès 1826, puisque le cadastre ne la figure pas. E. Gautier la dessina en 1869 dans le plan publié au *Congrès de Loches* (6), sous l'appellation « restes d'un mur d'enceinte »; il ne distinguait pas les hachures entre les parties ruinées et les parties en état, de telle sorte que son plan est douteux. En 1881, il la représentait non hachurée (7). L'architecte Bruneau, à la fin du siècle, la représentait aussi dans son « plan général du château », allant se raccorder à un curieux massif de maçonnerie appartenant au logis. Une photographie de la collection Doucet conservée à la médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, représentant la face occidentale du *grand donjon* et les murs situés au devant, prouve qu'il n'en demeura



FIG. 1. - *Vue aérienne du « donjon », prise du sud-ouest. On distingue, au devant de la tour maîtresse, la première enceinte ou chemise, et la seconde enceinte.*

rait plus aucun reste à l'époque. Il semble bien que Bruneau s'inspirait du premier plan de Gautier; plus tard, Jean Vallery-Radot, Pierre Héliot et Marcel Deyres ont repris le plan de Bruneau.

J'ai montré que le massif **C** appuyé à la tour maîtresse résulte de deux phases postérieures à la construction de celle-ci; il englobe un élément de muraille contemporain de la tour, de direction différente (8). Cette muraille abritait un avant-corps desservant la porte latérale de la grosse tour.

Il n'existe donc aucun indice en élévation prouvant l'existence d'un mur de clôture primitif, contemporain de la tour maîtresse, fermant le *castrum* au sud-ouest.

LA QUESTION DE L'EXISTENCE D'UNE COURTINE DE DIRECTION SUD-EST PARTANT DE L'ANGLE SUD-EST DE LA TOUR MAÎTRESSE. Tous les auteurs précités ont considéré que la courtine **B**, dans sa partie reliant la tour maîtresse à la tour **K**, formait un élément d'une muraille antérieure aux enceintes du *donjon*, supposant implicitement que cette courtine se raccordait avec la partie détruite en 1848. Cette supposition est fautive, car la courtine **B** est partie intégrante de la première enceinte du *donjon* qui va être étudiée ci-dessous. Il ne s'agit en aucun cas d'un élément d'une enceinte antérieure qui aurait fermé le *castrum*.

LE MUR D'ENCEINTE DÉTRUIT EN 1848. Il ne reste donc plus, pour faire l'hypothèse d'une enceinte maçonnée fermant le *castrum* au sud, que les représentations cartographiques d'une muraille en ligne brisée partant de la tour cylindrique détachée nord-est (tour **K**), allant rejoindre l'enceinte orientale du *castrum* au droit d'une tourelle pleine.

Le plan de Maistre, en 1810, permet de distinguer nettement un mur en angle droit se détachant de la tour circu-

laire, d'une courtine courbe se prolongeant en une enceinte intérieure à l'enceinte actuelle. On va revenir sur cette dernière. Lorsque l'on inspecte les parements de la tour circulaire, comme les secteurs couverts par ses archères, tout indique que cette tour fut primitivement isolée. Comme l'a remarqué Pascal Langeuin, le bouchage d'une archère du niveau 1 de cette tour pourrait, au contraire, faire penser que le mur s'y raccorda postérieurement (9); le mur en angle droit ne fut donc qu'un raccordement assez tardif fermant l'ancien fossé de la motte au droit de la tour **K**.

Pas plus qu'à l'ouest, il ne demeure donc à l'est d'indices patents conservés en élévation, d'une enceinte maçonnée délimitant primitivement le *castrum* en se raccordant à la tour maîtresse.

L'ASPECT DU DONJON AU XI^e SIÈCLE. Il est donc quasiment impossible de proposer une restitution fiable de la fermeture du *castrum* au XI^e siècle, en relation avec la tour maîtresse. Tout au plus peut-on faire la supposition d'une enceinte - non nécessairement maçonnée, enserrant en tenaille la motte supportant la tour (10).

LA PREMIÈRE ENCEINTE PROPRE DU DONJON ou CHEMISE

(pl. 3, 5, 6, états 1 à 4)

Postérieurement à l'édification de la tour maîtresse, les comtes d'Anjou cherchèrent à améliorer le potentiel défensif de l'édifice, spécialement du côté de l'attaque, c'est-à-dire du côté sud. Pour cela, une enceinte, souvent appelée *chemise* quoiqu'elle ne ceinture pas totalement la tour, fut construite au sud, à l'ouest et au nord de l'édifice (enceinte **B**, pl. 1 et 2). Partant de l'angle sud-est, elle a une forme trapézoïdale et se raccorde à l'angle nord-ouest de la *petite tour* accolée au nord-est à la tour rectangulaire principale. Ainsi la face nord de la *petite tour*, ainsi que la face orientale commune à la *petite* et à la *grosse tour* n'étaient pas protégées par l'enceinte; il n'est pas neutre de constater qu'il s'agit des faces les moins ouvertes de l'édifice, alors que les faces sud et ouest, les plus ouvertes, étaient protégées par l'enceinte éloignée de 13 à 22 mètres.

Progressivement, cette *chemise* fut renforcée, jusqu'à l'englobement de toute sa face nord dans une construction neuve du XV^e siècle comprenant la *grosse tour neuve* **P** et la tour-porte actuelle **M**. Les dispositions de cette enceinte seront présentées suivant une séquence chronologique.

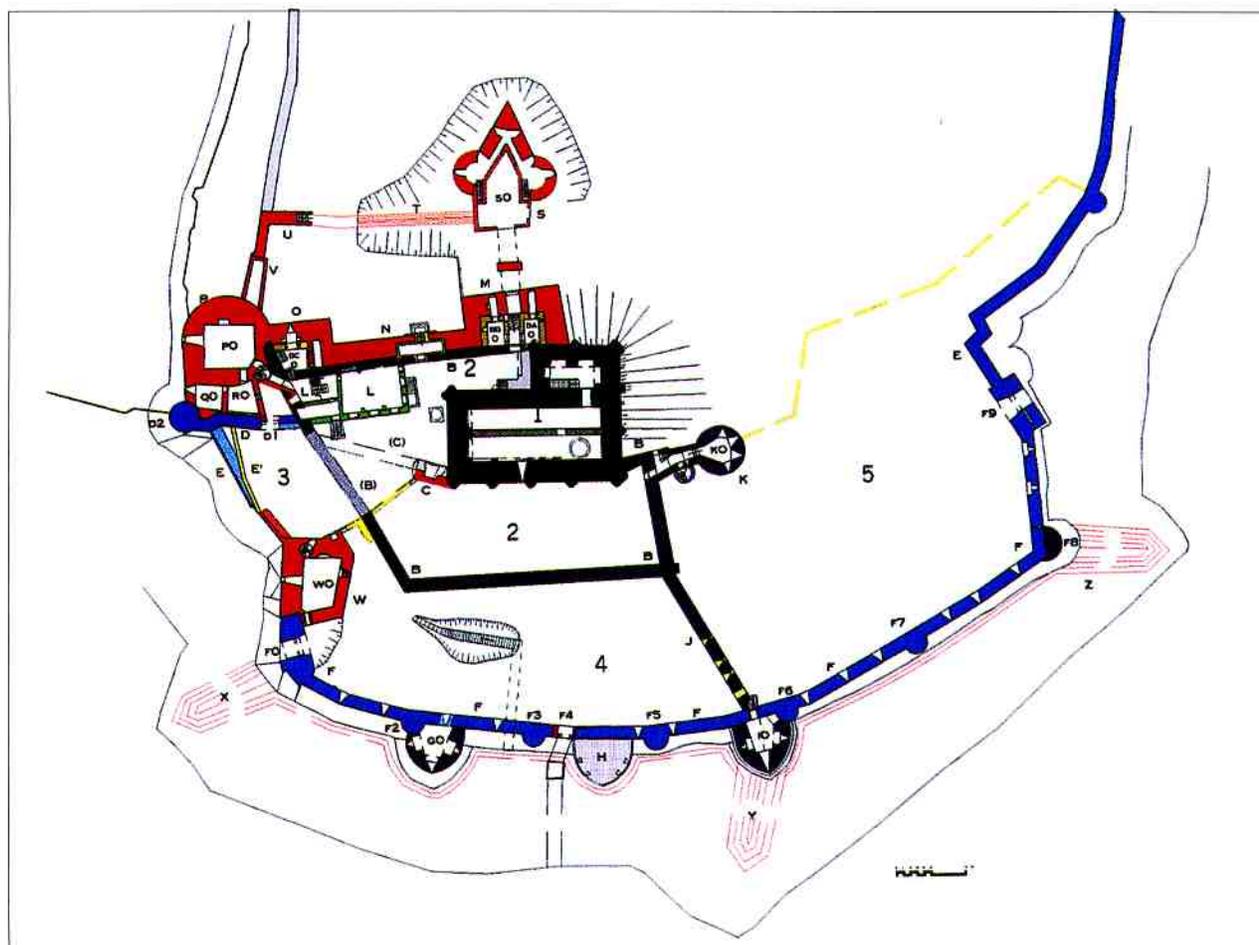
Les dispositions de l'enceinte primitive de la *chemise*

Les restes de cette enceinte ou *chemise* sont bien décelables sur tous les flancs; cependant, les reprises du XV^e siècle ont masqué totalement la façade externe de la courtine nord; la courtine ouest a été intégrée dans les ouvrages bien plus tardifs de la *grosse tour neuve P* et elle a été détruite sur un long segment. Ces modifications rendent quasiment impossible une analyse de continuité des parements; il faut donc s'en tenir aux éléments lisibles dans les plans et les élévations. Cette enceinte a été surélevée sur tout son circuit; on fera, dans ce paragraphe, abstraction de la surélévation sur laquelle on reviendra plus loin.

Son épaisseur est assez faible pour une enceinte défensive: elle varie de 1,2 m (largeur estimée) au nord, à 1,6 m à l'est, les faces ouest et sud ayant une épaisseur de 1,4 m.

LES FACES SUD-OUEST, SUD ET EST. Les parties les mieux conservées de cette courtine se trouvent au sud-ouest, au sud et à l'est; il est facile d'y déceler les deux campagnes, antérieure et postérieure à la surélévation (fig. 2). La campagne antérieure à la surélévation est celle d'une enceinte dévalant à l'est et à l'ouest les flancs de la motte, présentant vers le sud une longue courtine à niveau sommital constant (pl. 5, état 3). Le crénelage primitif est parfaitement visible sur la face sud (cote 109,2 NGF) et reconnaissable sur les faces est et ouest, de même que les trous de boulins qui accueillaient le hourdage, placés sous le niveau du chemin de ronde primitif de la face sud. Ce chemin de ronde était fermé, en face est et ouest, par deux escaliers permettant de rattraper la déclivité du couronnement crénelé (cote 112 NGF en partie supérieure est et ouest) (pl. 6, état 3).

La hauteur actuelle de ces couronnements est, en face méridionale, de 4,4 m par rapport au sol de la cour sépa-



Pl. 1. - Plan général du « donjon » de Loches.

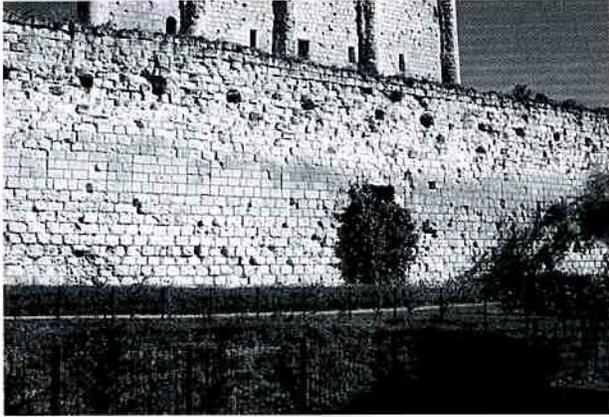
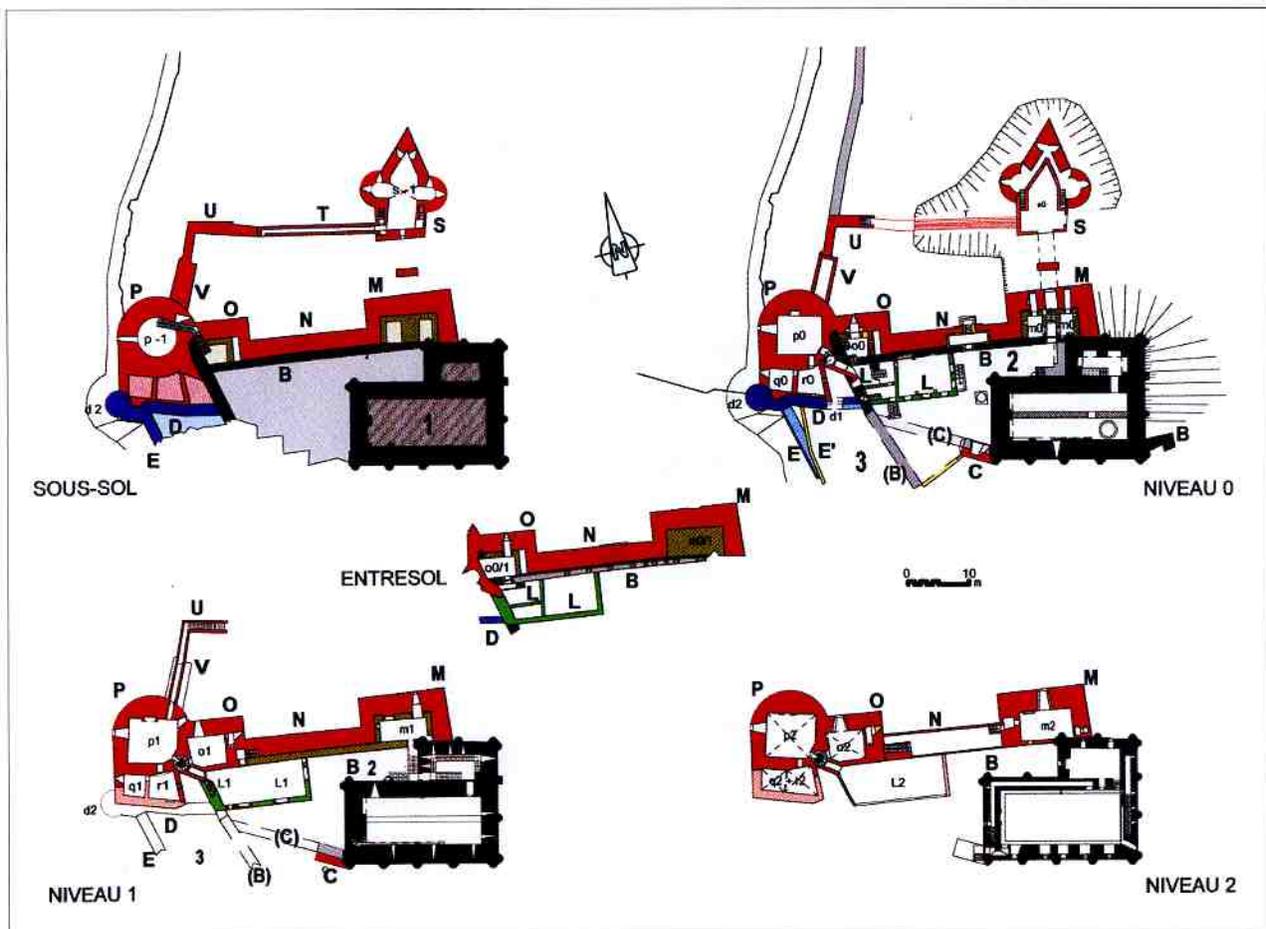


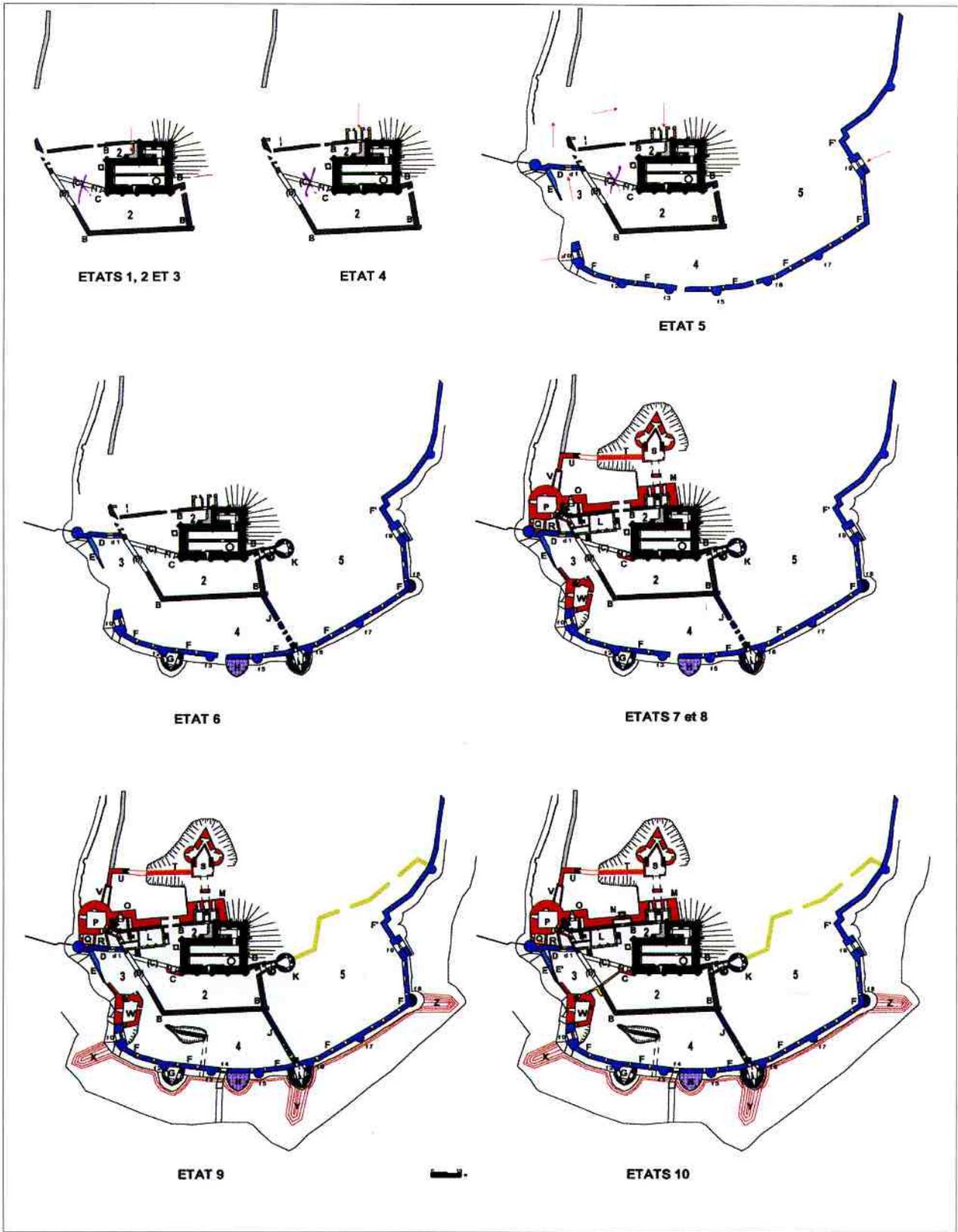
FIG. 2. - Vue de la chemise, prise depuis le sud-ouest.
On distingue facilement le crénelage de la courtine primitive,
à mi-hauteur, et la surélévation
avec les trous de boulins des hours.

rant la première enceinte de la seconde; la hauteur du chemin de ronde primitif ne dépasse guère 0,60 m par rapport au sol de la cour séparant la tour maîtresse de la première enceinte. C'est dire l'importance du remblai qui fut amené à l'intérieur de cette cour lorsque l'on suréleva la courtine (pl. 6, état 4).

Depuis la description d'Espinay en 1869 (11), tous les auteurs ont admis l'existence d'un contrefort hémicylindrique à l'angle sud-est de la *chemise*, englobé selon les auteurs dans les maçonneries postérieures des courtines se raccordant à cet angle. Il n'en existe pas la moindre preuve d'existence; on rejettera donc cette assertion, qui servit à tous les auteurs pour dater la courtine de la même époque que la tour maîtresse. Actuellement, il existe à l'angle extérieur un contrefort rectangulaire contemporain de la courtine primitive, avant sa surélévation (pl. 1).



Pl. 2. - Plans du « donjon » au niveau -1, 0, 0/1, 1 et 2



Pl. 3. - Plans évolutifs du « donjon ».

Comme il a déjà été remarqué plus haut, cette chemise se retourne ensuite vers l'ouest pour se raccorder à la tour maîtresse sans que l'on puisse constater, contrairement à ce que les auteurs ont affirmé depuis Gautier, la moindre discontinuité dans les assises à l'angle nord-est (12). Malgré les restaurations menées en 1936-1937 pour réparer le mur tombé en 1920, encore parfaitement reconnaissables, la continuité des assises inférieures du mur de la *chemise* paraît incontestable.

LA PARTIE NORD-OUEST DE L'ENCEINTE. L'enceinte **B** se distingue encore bien en tant que limite occidentale du logis **L**, malgré les percements liés aux circulations nouvelles induites par la *grosse tour neuve P*. Un moignon en émerge vers le sud en dehors du logis et il n'est pas difficile d'en restituer le tracé se raccordant au segment sud-ouest conservé. Le pignon occidental du logis permet d'autre part une constatation intéressante : on y distingue, en effet, un premier segment d'élévation dont les assises présentent un fort pendage vers le nord, dévalant sans doute le flanc septentrional de l'ancienne motte. Au-dessus, la maçonnerie du pignon est reprise en assises plus régulières liées à une surélévation postérieure (fig. 3). On peut également constater l'existence de cette maçonnerie à fort pendage à l'intérieur du bâtiment, avec une présomption de continuité vers le nord au-delà de l'angle nord-ouest de la *chemise*.

La hauteur maximale de cette partie de l'enceinte s'établissait au niveau actuel du moignon émergeant du logis au sud, qui correspond à la hauteur de la courtine conservée à l'est.

LA FACE NORD. La lecture de la face nord de la *chemise* est plus difficile, puisqu'elle n'est plus possible à l'extérieur de la citadelle du fait de l'épaississement qui fut pratiqué en même temps que la construction de la *grosse tour neuve*. Il s'agit d'une muraille aveugle à la base et pourvue au premier étage d'arcades plein cintre bouchées pour la plupart. La simple comparaison des hauteurs à l'angle nord-ouest avec celles de la face nord montre à l'évidence que cette courtine fut, comme les autres, surélevée (fig. 4). On visualise de façon assez claire la ligne horizontale séparant la courtine primitive de sa surélévation quatre assises au-dessous des départs des arcades, hauteur qui correspond à celle du chemin de ronde de la courtine nord-ouest.

LA QUESTION DU FOSSE MÉRIDIONAL SÉPARANT LE DONJON DU PLATEAU. Selon toute vraisemblance, cette *chemise* était précédée vers le sud par un fossé la séparant du plateau. Les modifications topographiques ont été telles, dans les décennies et les siècles qui ont suivi sa construction,

qu'il est presque vain, sans fouilles ou sondages, d'émettre une hypothèse quant à leur emplacement exact.

On peut estimer cependant que le contour trapézoïdal de la *chemise* fut implanté sur les flancs de la motte tronconique au détriment de l'escarpe de son fossé primitif (pl. 5, état 2). En d'autres termes, la construction de cette muraille eut pour effet vraisemblable de réduire la largeur du fossé de la motte, en particulier aux angles. On ne peut exclure que la dépression dans laquelle fut construit le Martelet bien plus tard ait appartenu à ce fossé.

LA FONCTIONNALITÉ PRIMITIVE DE LA CHEMISE ET SA DATATION. Cette première chemise eut manifestement pour but de remplacer les défenses primitives de la motte

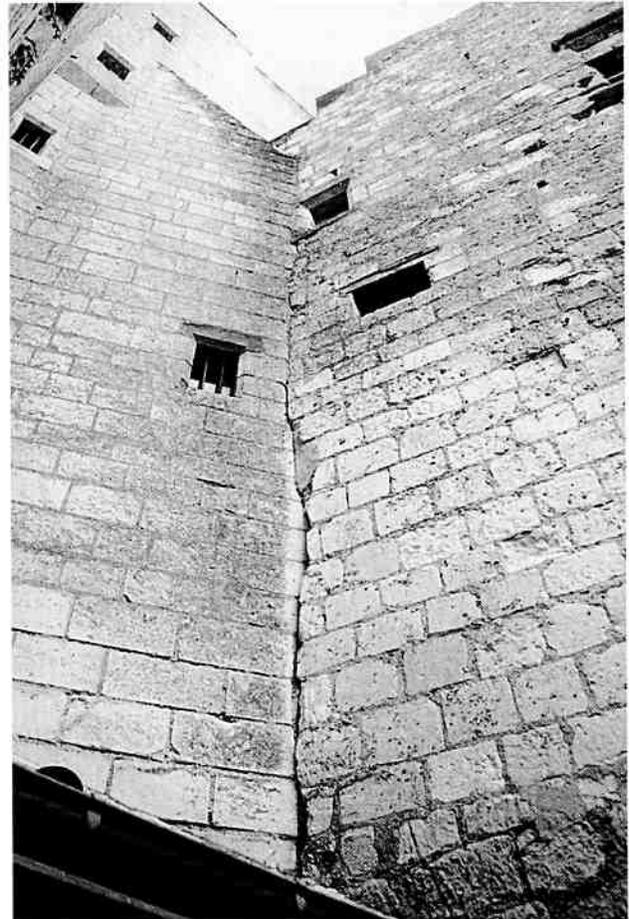


FIG. 3. - *Vue du pignon occidental du logis.*
De bas en haut, on distingue les assises à fort pendage de l'enceinte primitive, puis une première surélévation recoupée par la tour P, enfin une surélévation contemporaine de la tour P.

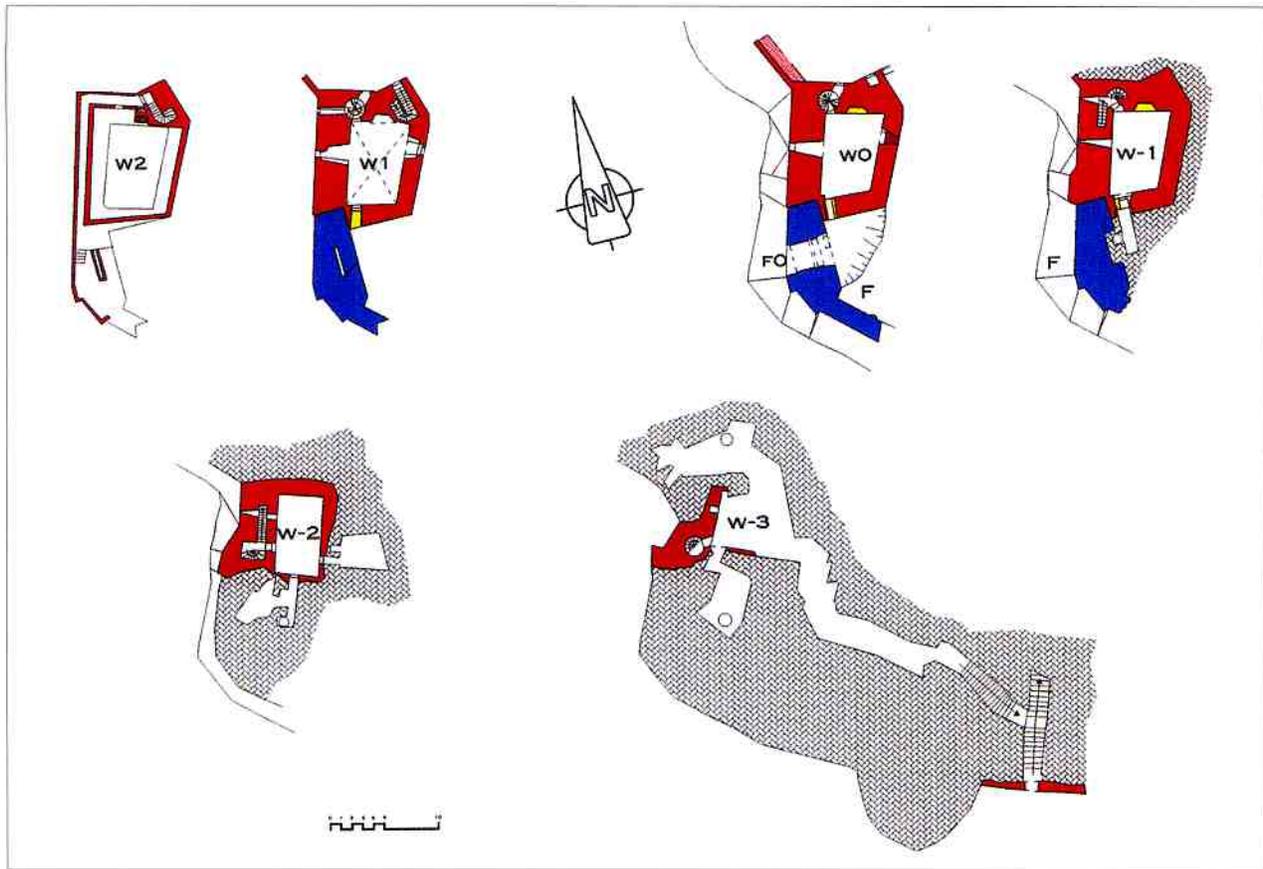
supportant la tour maîtresse. Il s'agissait de créer autour de cette tour un espace fortifié barrant l'accès du plateau.

L'unique porte actuellement reconnaissable de la *chemise* se trouvait à l'angle nord-ouest de la *petite tour* maîtresse, derrière la tour-porte du XV^e siècle et derrière la porte qui fut plaquée contre l'enceinte avant la fin du XII^e siècle. Il s'agissait d'une simple porte en tiers-point, dont l'archivolte est encore lisible au-dessus d'un arc segmentaire sous-tendu au XV^e siècle, contemporain des tableaux et de la voûture intérieures. Cette porte était pourvue d'une paire de vantaux pour unique défense.

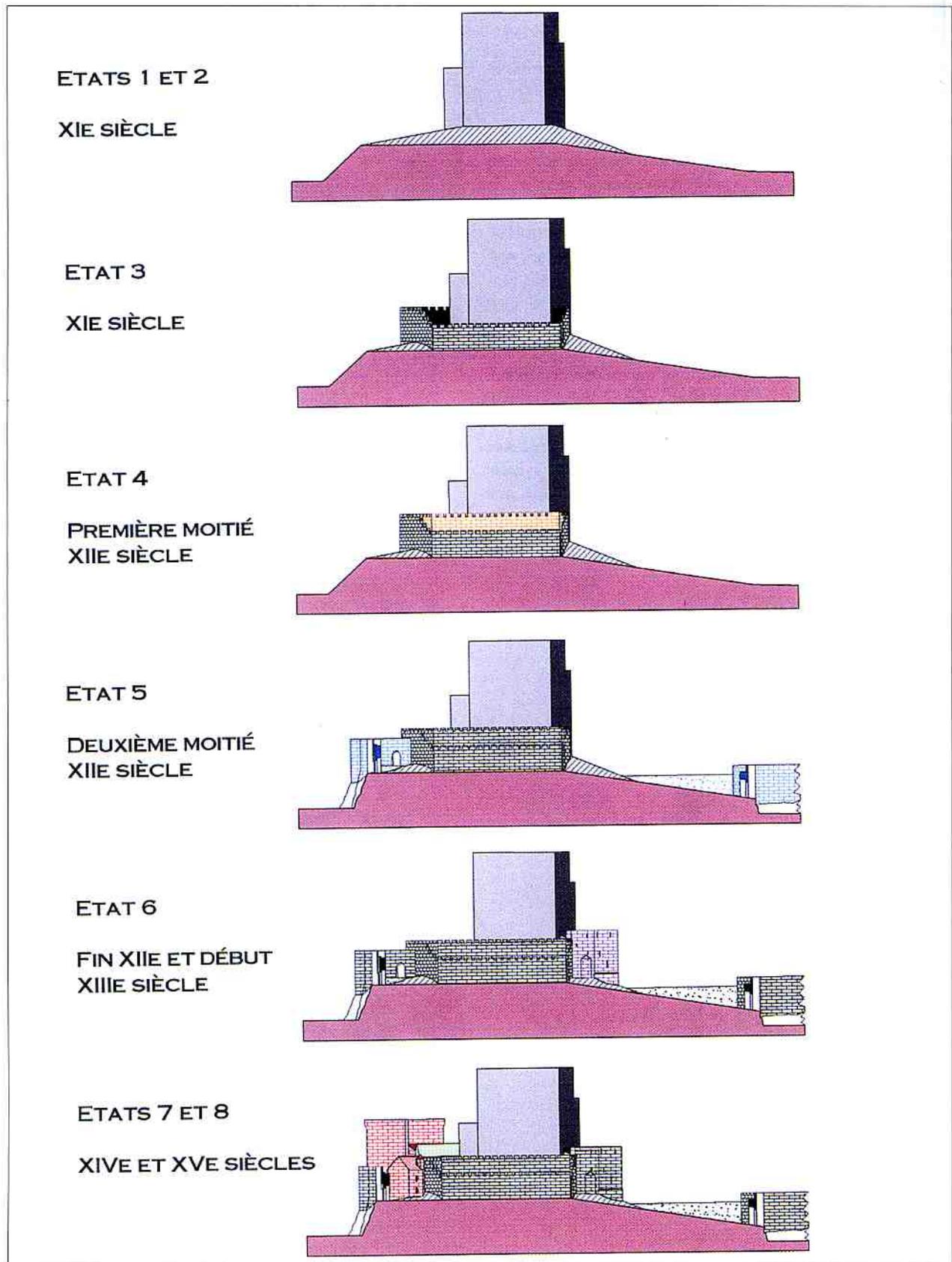
L'enceinte primitive déterminait un espace dépendant directement de la tour maîtresse, celui d'une forteresse bâtie tout autant contre le reste du *castrum* que contre d'éventuels assaillants venant des plateaux au sud. Il n'existe aucun indice sérieux pour sa datation, hormis l'arc brisé couvrant la porte qui paraît indiquer, à tout le moins, une date postérieure au premier tiers du XII^e siècle.



FIG. 4. - *Le mur nord de la chemise vu de l'intérieur, avec ses arcades bouchées.*



Pl. 4. - *Plan du Martelet aux divers niveaux.*



Pl. 5. - Coupes du « donjon » aux diverses époques, suivant un axe est-ouest.

La surélévation, puis le flanquement de l'enceinte de la *chemise*

LA SURÉLEVATION DES DIFFÉRENTES FACES DE LA CHEMISE. L'examen des différentes faces montre que l'enceinte fut surélevée de 4,4 m au sud, de 1,80 m à l'est et au sud-ouest et de plus de huit mètres au nord, en absorbant l'ancien chemin de ronde crénelé et en désaffectant le hourdage primitif de l'enceinte (fig. 2). Cette surélévation allait de pair avec un remplissage de l'intérieur de la *chemise* primitive pour offrir une surface intérieure plane. La motte primitive disparaissait ainsi à l'intérieur de la *chemise*.

L'enceinte surélevée était entièrement de niveau à l'ouest, au sud et à l'est (pl. 4; pl. 5, état 4); les vestiges subsistants en attestent et l'on peut encore voir, à l'angle sud-est, une petite trompe destinée à faciliter le passage de l'angle pour les utilisateurs du chemin de ronde. À son angle nord-est, vers le raccord à la *grosse tour*, l'on décida de faire correspondre ce chemin de ronde de la *chemise* avec l'intérieur de la *grosse tour* au niveau 1 par la porte **P8** (13). Un petit escalier droit, aujourd'hui restauré, fut ménagé dans l'extrémité nord de la face orientale de la *chemise*, permettant d'accéder à la partie sommitale de la courtine **B**. À la même époque, pour faciliter les communications, un arc fut bandé au-devant de cette courtine pour supporter un élargissement sommital.

Les dispositions de l'enceinte surélevée sont plus difficiles à lire dans le secteur nord-ouest. On décèle cependant assez facilement, au-dessus du moignon qui émerge au sud-ouest du logis, les traces de la surélévation, qui fut intégrée lors de la construction des murs gouttereaux du logis, avant d'être arasée et ravalée (fig. 3). On peut visualiser ainsi la hauteur exacte de la courtine surélevée, avant qu'elle n'ait été à nouveau augmentée par la construction du pignon.

Enfin, au nord, la surélévation très importante s'accompagna de la réservation dans la muraille d'arcades plein cintre, qui pourraient avoir constitué des archères (fig. 4). Ces arcades ont été bouchées lors de l'épaississement de la courtine; cependant, la maçonnerie de bouchage préserva, dans deux d'entre elles, des fenêtres de tir rectangulaires, elle-même comblées par une maçonnerie postérieure. Ces arcades avaient été remarquées par M. d'Espinay dès 1869 et oubliées depuis (14). Leur accessibilité semble avoir été rendue possible par une coursière soutenue par des poutres dont subsistent les trous de boulins.

S'il s'agissait bien d'archères, les dispositions des arcades, limitées à des demi-cercles, sans piédroits,

excluent des archères sous niche; celles-ci n'eussent pas été assez hautes pour abriter un tireur. On doit alors faire l'hypothèse de simples voussures coniques, les archères étant fortement ébrasées à l'origine. Cependant, l'incertitude dans laquelle on se trouve pour les restituer certainement empêche de les dater précisément; tout au plus peut-on penser, par rapport à l'apparition et l'évolution des archères sur le territoire, qu'elles ne devraient guère être antérieures à la seconde moitié du XII^e siècle.

L'une de ces archères, la plus orientale, est masquée par la partie intermédiaire de l'ouvrage d'entrée primitive **M**; on peut donc en déduire que cet ouvrage d'entrée, sur lequel on va revenir, fut rajouté après la surélévation de l'enceinte.

LA MISE EN ŒUVRE DES FLANQUEMENTS PROPRES DE LA CHEMISE. Postérieurement, mais sans doute d'assez peu, à la surélévation de la *chemise*, des flanquements furent construits sur la face nord: la tour-porte primitive **M** et la tour primitive **O**.

La tour-porte primitive M. L'entrée du donjon fut amplifiée par la construction d'une porte encadrée par deux tours rectangulaires formant tour-porte au premier étage. On a vu plus haut que la présence d'une archère dans la courtine nord de la *chemise*, cachée par l'étage de cette tour-porte, suffit à affirmer que cette construction a été réalisée après la construction de l'enceinte primitive (pl. 2).

Cette tour-porte, aujourd'hui absorbée dans la tour-porte du XV^e siècle, est parfaitement reconnaissable de l'intérieur; ses murs sont exceptionnellement minces pour un ouvrage fortifié (0,80 m), percés au rez-de-chaussée d'archères à ébrasement triangulaire simple, les archères frontales ayant été transformées au XV^e siècle en couloirs d'accès aux canonniers de la tour-porte postérieure. Le premier étage en est accessible par un escalier de pierre lancé sur un arc collé à la face est de la *petite tour*, se déboîtant de l'escalier conduisant à l'entrée de cette tour (pl. 2). Il n'est pas sûr que cette disposition soit d'origine: les comptes de réparation de 1358-59 mentionnent la construction de deux planchers à l'entrée de la tour, qui semblent indiquer qu'un bâtiment y était accolé. L'analyse archéologique de cette face de la tour maîtresse le confirme. La porte ménagée pour entrer en ce premier étage paraît singulièrement fruste: elle est couverte d'un simple linteau de bois et ses piédroits sont mal liaisonnés avec le parement, qui fait penser à un percement de la courtine après coup, confirmant le caractère postérieur de la tour-porte par rapport à la surélévation de la courtine nord.

Les murs de la salle du premier étage ont été totalement dénaturés par l'utilisation comme prison; on y reconnaît encore deux archères à ébrasement triangulaire simple couvert d'une voussure plein cintre. Le second étage, quant à lui, a été surélevé et modifié lors de la construction des ouvrages du XV^e siècle. On décèle bien, en face sud, son élévation primitive, dominant la courtine **N** surélevée. On visualise également fort bien une porte assez moderne, aujourd'hui bouchée, accessible par des bâtis de bois dont subsistent les encoches, à ce niveau.

Il ne semble pas que le couloir d'entrée, situé entre les deux massifs, ait été pourvu de défenses autres que de vantaux; en particulier, aucune herse n'y est visible. La facture de l'édifice rappelle celle de portes équivalentes qui furent construites dans des châteaux de la seconde moitié du XII^e siècle, tels Gisors et Douvres (15).

Quatre échantillons de bois prélevés par le laboratoire Archéolabs en 1996 ont fait l'objet d'une datation dendrochronologique. Le résultat obtenu est un abattage vers 1175 (16). Celle-ci est tout à fait plausible en regard des exemples cités plus haut.

La tour d'angle nord-ouest primitive O. De même que la tour-porte, la tour **O**, a été totalement englobée dans les constructions du XV^e siècle. Elle est plus difficile à mettre en évidence, dans la mesure où la *grosse tour neuve P*, le logis situé à son revers et la tour carrée de latrine située à l'est, enfin le couloir d'accès à la tour, ont considérablement perturbé l'état primitif des maçonneries, rendant extrêmement difficile la lecture archéologique.

On reconnaît le mieux cet ancien flanquement à son second niveau, accessible par l'entresol du logis **L**; il s'agit à ce niveau d'une salle trapézoïdale, dont les murs nord et est sont percés chacun d'une archère à ébrasement triangulaire simple élargi, mais parfaitement identifiable par sa voussure plein cintre (pl. 2; fig. 5). Le mur nord est également percé d'une canonnière qui a remplacé sans doute une archère primitive; enfin, le mur ouest paraît dater du XV^e siècle, comme on va y revenir. Extérieurement, la face orientale est visible par une brèche pratiquée dans le couvrement de la fosse de latrines qui fut ménagée au XV^e siècle entre cette face et le mur oriental de la nouvelle tour. On peut y voir en particulier les fentes d'archères.

Le premier niveau est accessible depuis le rez-de-chaussée du logis **L**. Sa face ouest, qui sert de mur latéral à l'escalier descendant au niveau inférieur de la *grosse tour neuve*, semble bien être le mur primitif de la chemise, en continuité avec la courtine **B** formant le pignon ouest du logis (pl. 2). Les assises présentent d'ailleurs un pendage assez marqué, comme si elles avaient suivi une déclivité, celle de l'ancienne motte ou des escarpements primitifs du

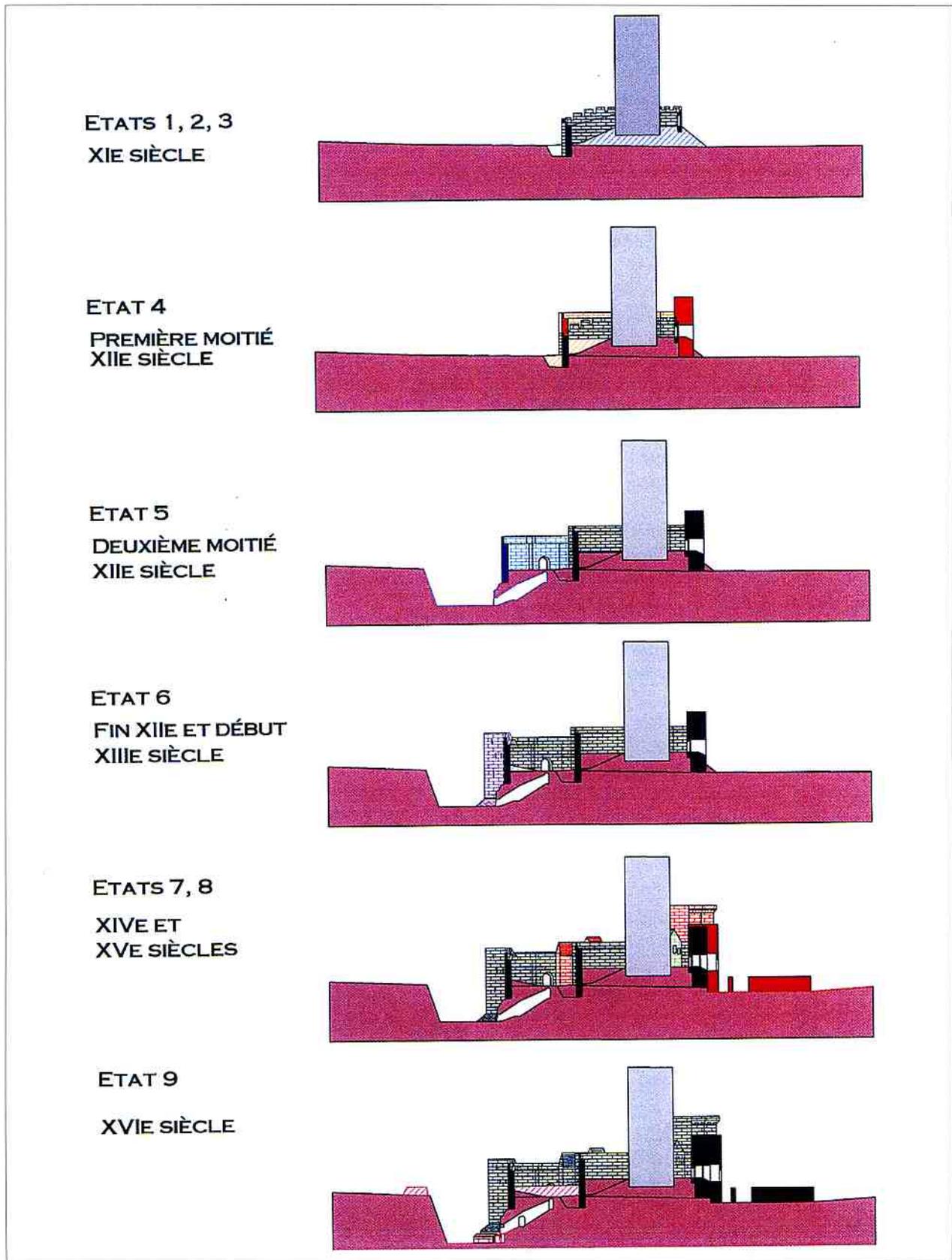
castrum, comme on l'a déjà vu. En superposant les plans du premier et du second niveau, on constate que le mur ouest du second niveau est largement en retrait, confirmant son caractère postérieur à la construction primitive.

Les faces nord et est du premier niveau ont été fortement perturbées par des reprises modernes. En face nord, une canonnière a été percée lors de l'englobement de la tour; en face est, deux longues rainures bouchées, qu'accompagne une niche également bouchée à l'angle nord-est, attestent de l'installation d'un dispositif tardif de curage des latrines, installé sans doute au XIX^e siècle pour la fonction de prison.

Il semble donc que cette tour primitive **O** a été bâtie soit dans un angle rentrant entre la *chemise* et l'enceinte du *castrum*, soit qu'elle a reçu une forme trapézoïdale en épéron, les deux solutions conduisant au même plan d'ensemble. On remarque, dans cette tour comme à la tour-porte primitive **M**, l'épaisseur exceptionnellement faible



FIG. 5. - Vue d'une archère bouchée de la tour **O**.



Pl. 6. - Coupes du « donjon » aux diverses époques, suivant un axe nord-sud.

des murs (0,80 m); l'homogénéité des ébrasements d'archères certifie que les dates sont proches pour ces deux ouvrages.

LE RÔLE DES MODIFICATIONS DE LA CHEMISE. Ces nouvelles défenses avaient pour but d'améliorer le potentiel du *donjon*. Une amélioration totalement passive vers le sud, c'est-à-dire vers le plateau, où la surélévation était censée fournir un chemin de ronde de niveau, plus facile à parcourir, la hauteur permettant de mieux résister à des tentatives d'échelade; l'absence totale de flanquements sur les faces situées vers le sud semble bien cependant indiquer qu'il existait une défense méridionale assurée par le fossé et une enceinte dès l'époque du renforcement de la chemise, c'est-à-dire le dernier tiers du XII^e siècle. Manifestement, la surélévation de la *chemise* ne fut que la conséquence d'un programme défensif nouveau au sud, le *grand parti* d'Henri II, qui va être étudié maintenant.

Au nord, la création de flanquements rectangulaires vers l'intérieur du *castrum* semble avoir été également le complément, côté *castrum* et côté ville, d'un nouveau programme. Ces flanquements étaient, d'une certaine façon, assez symboliques: les tours assuraient, certes, un flanquement de la courtine nord, mais le mur de la *chemise* surélevée avait été conçu avec des archères qui permettaient une bonne défense de la petite citadelle et l'épaisseur des murs de ces tours était assez faible par rapport aux usages. Il s'agissait donc là, en deux phases successives peu éloignées dans le temps, celle de la surélévation, puis celle du flanquement, de l'achèvement logique d'un programme de fortification plus puissant dressé vers le plateau. On y reviendra en étudiant la seconde enceinte.

La construction d'un logis dans l'angle nord-ouest de la chemise

Il demeure au nord-ouest de la *chemise* un logis rectangulaire **L** appuyé par sa longue face sur le mur nord de l'enceinte et par son pignon sur le mur ouest. Cet édifice est sans doute le plus éprouvé par les usages successifs, sa maçonnerie médiocre ayant fait l'objet de percements ou de bouchages jusqu'à des époques récentes. On sait par P. Héliot et M. Deyres que ce bâtiment fut peut-être le logement du capitaine de la place, plus tard celui de son lieutenant, puis, au XVIII^e siècle, qu'il fut le logement des invalides de la garnison et qu'il abrita un corps de garde (17). Il a servi depuis à des usages divers, y compris, dans les années les plus proches, de local pour les gardiens du château.

LES DISPOSITIONS ARCHITECTURALES

Les parements. Il s'agit d'un bâtiment allongé, dont le mur gouttereau sud est construit en un appareil moyen irrégulier au rez-de-chaussée, tendant à une plus grande régularité au premier étage (pl. 2, fig. 6). Le pignon oriental est, dans l'ensemble, régulier, quoique des irrégularités manifestes se traduisent au raccord avec la courtine nord de la *chemise*; toute la partie supérieure du pignon correspondant au galetas a été reconstruite au XX^e siècle de façon peu heureuse. Le pignon ouest est le plus intéressant: il superpose, en effet, un mur aux assises régulières dotées d'un pendage vers le nord, qui dut constituer l'enceinte de la *chemise* primitive; puis un mur aux assises régulières, qui a été découpé pour laisser place au couloir d'accès de la *grosse tour neuve P* et au-dessus littéralement suturé avec la construction neuve. Les parties hautes, malgré cette suture, ne présentent pas des parements cohérents avec la *grosse tour neuve*, contrairement à ce que pouvaient affirmer P. Héliot et M. Deyres; au contraire, tout indique que la construction, pignons y compris, était antérieure au complexe occidental.

Distribution interne et ouvertures. Le logis possède un niveau dénivelé sur cour, accessible par deux portes pourvues chacune de leur escalier propre; au-dessus existe un niveau résidentiel, surmonté d'un niveau de galetas. Toutes les distributions internes apparaissent aujourd'hui modernes, y compris les murs les plus anciens observables au rez-de-chaussée dans la partie ouest du logis.

On a peine à restituer les ouvertures primitives de ce logis; contrairement, une fois encore, à ce qu'affirmaient P. Héliot et M. Deyres, il ne subsiste aucune trace d'ouverture antérieure au XIII^e siècle. De fait, le rez-de-chaussée n'est percé que de fenêtres et de portes aux enca-



FIG. 6. - *Le logis, vu du sud-ouest.*

drements modernes. Au premier étage, sur le pignon est, on reconnaît au plus près de la courtine de la *chemise* une porte en tiers-point bouchée jusqu'à mi-hauteur pour la transformer en fenêtre; son archivolt a été bûchée pour former au nu du parement un plein cintre, sans doute au XVI^e siècle. On peut voir également sur la courtine nord de la *chemise* une console encastrée dans l'arcade bouchée la plus proche, indiquant qu'il existait ici un accès à l'étage du logis desservi par un escalier extérieur accroché à la muraille.

À ce même niveau existent trois fenêtres à meneau et croisillon. L'une, sur le pignon est, très proche de la porte qui vient d'être évoquée, possède un cordon d'archivolte retournée à crossettes; elle a été malheureusement agrandie et rectifiée à l'époque moderne, sa datation se situant manifestement dans la seconde moitié du XV^e siècle. La façade sud est percée par deux fenêtres à meneau et croisillon sans décor; rien ne s'oppose néanmoins à une datation de même ordre, voire antérieure d'un demi-siècle. Sur cette même face se reconnaît une porte en plein cintre bouchée, jouxtant l'ancienne enceinte de la *chemise*; datable du XVI^e siècle, elle donnait vraisemblablement sur un escalier ou une galerie attenant à la courtine ouest de la *chemise*.

Il existe à ce niveau des ouvertures rectangulaires très frustes, aux encadrements non chanfreinés, couvertes de linteaux de pierre ou de bois; il s'agit de percements tardifs. En revanche, on relève dans le pignon occidental, au niveau du galetas, une grande fenêtre à meneau et croisillon pourvue d'un cordon d'archivolte rectangulaire à crossettes et d'une corniche marquant l'appui, clairement insérée dans le parement préexistant. La présence d'une pareille fenêtre, décentrée dans le pignon, est pour le moins curieuse dans un galetas, attribuant à celui-ci un rôle résidentiel de statut élevé; au même niveau, une ouverture rectangulaire chanfreinée est établie en continuité du parement de la *grosse tour neuve*.

LA DATATION DU LOGIS. La construction d'un logis dans l'angle nord-ouest de la *chemise*, dans sa forme actuelle, n'est donc pas aussi ancienne que l'ont prétendu certains auteurs. Tout indique que le logis est postérieur à la *chemise* primitive, ainsi qu'à sa surélévation; les quelques indices à disposition pointent exclusivement sur la seconde moitié du XV^e siècle, ce qui n'exclut pas cependant une datation plus ancienne.

Datation dendrochronologique du logis. Le logis a fait l'objet d'une datation dendrochronologique par le laboratoire Archéolabs en 1996 (18). La proposition de datation absolue du laboratoire pour quatre échantillons de poutres

et de solives du plafond du rez-de-chaussée est 1395 environ; une poutre du premier étage n'a pu être datée.

Compte-tenu de ce qui a été observé plus haut, on pourrait alors faire l'hypothèse d'une construction du logis à l'extrême fin du XIV^e siècle. Mais il serait mal venu de prétendre que cette date est certaine, les poutres ayant pu faire l'objet d'un remplacement. Au-delà de cette prudence, on ne saurait affirmer que cette construction de maçonnerie n'a pas remplacé une structure plus ancienne de même fonction, construite en matériaux non pérennes. Le premier étage du logis et son galetas furent modifiés un peu plus d'un demi-siècle plus tard, formant un appendice à la *grosse tour neuve* et à son logis propre.

LE GRAND PARTI DU ROI HENRI II: LA SECONDE ENCEINTE MÉRIDIIONALE DU CASTRUM (pl. 3, 5, 6 : état 5)

Sans doute la *chemise* du donjon fut-elle considérée comme trop exposée aux attaques éventuelles venant du plateau; aussi une vaste enceinte maçonnée fut construite, étendant vers l'ouest et le sud le périmètre de l'ancien *castrum*, précédée par un fossé redoutable entièrement taillé dans le rocher, approfondi au cours des siècles, en particulier le XVI^e (pl. 1). Elle part de l'ouest de la tour maîtresse, enveloppe la première enceinte ou *chemise* et va se raccorder sur le tracé de l'enceinte du *castrum*. Cette enceinte a fait l'objet d'analyses nombreuses et détaillées, la plus récente et la mieux documentée au plan de l'architecture étant celle de Pascal Langeuin, à laquelle on se rapportera pour les détails de mise en forme (19). Cette enceinte fut flanquée originellement par sept tourelles cylindriques pleines et dotée de deux portes; on s'accorde depuis longtemps à considérer qu'elle fut construite sous Henri II d'Angleterre dans la seconde moitié du XII^e siècle, rien ne s'opposant à cette datation.

L'ÉCONOMIE GÉNÉRALE DE LA NOUVELLE ENCEINTE. Il s'agit d'une muraille soigneusement maçonnée en appareil régulier moyen, avec un talutage à la base qui se prolonge dans le rocher d'assise, taillé pour épouser la forme de la courtine. Les tourelles cylindriques pleines prennent leur essor dans le rocher; elles s'élèvent jusqu'au niveau du chemin de ronde, où de légers encorbellements permettaient l'existence de petites salles (fig. 7).

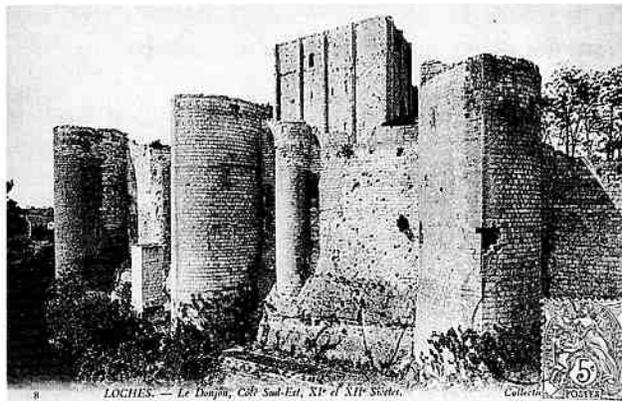


FIG. 7. - *Vue de la seconde enceinte depuis le sud-est.*
On reconnaît les tourelles hémicylindriques primitives,
qui se distinguent des grosses tours en anande postérieures.

Anomalies de parements. Les parements sont assez homogènes : on y décèle certes quelques imperfections (raccords d'assises de niveaux différents), mais ce ne sont pour l'essentiel que des rencontres d'équipes différentes, très localisées et jamais étendues à la totalité de la hauteur des courtines. Seuls s'imposent, comme irrégularités caractérisées, les encadrements de la porte sud **F4** et des flèches de son pont-levis ; et surtout un raccord situé entre la tourelle **f5** et la tour **I**. Ce raccord qui se manifeste très bas dans la courtine, monte jusqu'au chemin de ronde ; à l'est, le parement de la courtine est cohérent avec celui de la tourelle **f5**, alors qu'à l'ouest il est cohérent avec la tour **I** qui fait partie d'une campagne de construction postérieure.

On peut en déduire que cette courtine a fait l'objet d'une réparation conjointement avec la construction de la tour **I** qui appartient à une phase constructive postérieure.

Courtines et archères. Les courtines, épaisses de 2 m environ, sont percées en face sud de façon assez régulière par des archères à ébrasement triangulaire simple couvertes de voûtures plein cintre, disposées de chaque côté des tourelles hémicylindriques. Elles étaient primitivement accessibles depuis le sol intérieur ; le remblaiement de ce dernier au **XVI^e** siècle les a enterrées pour la plupart ; elles sont pourvues de fentes de trois assises de hauteur. Plus haut, au niveau du chemin de ronde, existait un hourdage dont on reconnaît les trous de boulins.

Récemment, un effondrement dans la courtine orientale, entre la tour **f8** et la porte des Roches (**f9**), a permis que soit menée une fouille de sauvetage qui a mis au jour deux archères comblées (20). Cette fouille a révélé la présence de deux archères sous niches plein cintre, l'ébrase-

ment étant couvert d'une voûture plein-cintre ; elle a également permis de constater que ces archères orientales étaient situées largement au-dessus du sol intérieur primitif, bien plus bas que le sol actuel. Elles ne pouvaient être accessibles que par une coursière de bois dont les encastresments demeurent dans la courtine ; cette coursière disparut lors d'un incendie.

Cette fouille permet d'affirmer que l'aspect intérieur actuel est très différent de l'origine : primitivement, toute la surface située entre la courtine **B-f6** et la courtine **f8-f9** se présentait comme un secteur en pente naturelle orientée d'ouest en est.

Les portes. Deux portes s'y ouvraient primitivement, à l'ouest et à l'est. Celle de l'ouest (**f0**), est aujourd'hui totalement inaccessible, au-dessus d'un talus rocheux d'une hauteur considérable, manifestement dû au surcreusement du fossé aux **XV^e** et **XVI^e** siècles. Le remplissage intérieur de l'enceinte, au **XVI^e** siècle et la transformation définitive en prison du fait de la présence du Martelet, occasionnèrent sa condamnation ; ce n'est que tout récemment, dans les années 1970, qu'elle a été à nouveau dégagée. Elle possédait une herse et une paire de vantaux ; elle était couverte d'un arc brisé (fig. 8).

La porte orientale dite porte des Roches (**f9**) est ménagée entre deux épais contreforts rectangulaires pleins ; l'accès surmonté d'un arc brisé est ménagé directement au-dessus du socle rocheux, à deux mètres du fond de fossé actuel et l'on reconnaît sur les faces latérales des contreforts les rainures d'une herse extérieure (fig. 9).

Cette porte se situait autrefois au niveau du terrain naturel, en contrebas de la « chemise » ; une rampe permettait de monter vers celle-ci. Le remplissage interne de l'enceinte, réalisé à l'époque moderne, a gommé la rampe, et contribué au bouchage de la porte (pl. 5, état 5). Comme on l'a vu plus haut, la porte était accostée, au sud, d'une coursière en bois permettant de desservir les archères à niches situées en hauteur.

LA SECONDE ENCEINTE DU DONJON ET LA SECONDE ENCEINTE DU CASTRUM. Il est probable que le *grand parti* d'Henri II s'étendit au *castrum* : on a vu plus haut qu'il existe autour de l'enceinte primitive de celui-ci une fausse-braie généralisée, qui forme aujourd'hui le contour du *castrum*. Or la seconde enceinte du *donjon* paraît se raccorder en continuité, à l'est au moins, à cette fausse-braie ou seconde enceinte du *castrum*. Mieux encore, le *grand parti* d'Henri II engloba la fortification du bourg Saint-Ours, pourvu à l'époque d'une enceinte flanquée de tourelles hémicylindriques pleines identiques à celles de la seconde enceinte du *donjon*.

Il n'est pas question de développer ici l'analyse archéologique des diverses parties de cette seconde enceinte du *castrum*, ni celle du bourg Saint-Ours : la matière constituerait à elle seule un article. Mais il suffira de retenir ici que les caractères architecturaux (parements et tailles de pierre) et les dispositions de programmes (tours hémicylindriques, portes à deux tours) justifient l'attribution de la seconde enceinte du *castrum* au même maître d'ouvrage que celui qui commanda l'extension méridionale.

LE PÉDONCULE OCCIDENTAL D, LA PORTE d1 ET LA TOUR d2. Côté ouest, la seconde enceinte venait se raccorder à la *chemise* par un saillant en angle aigu dont la face nord, soigneusement dressée, barrait l'accès par les escarpements nord-ouest (pl. 1, 2). Elle se termine par une tour cylindrique pleine *d2*, dont le talus soigneusement appareillé, se prolonge dans le rocher de soubassement (fig. 10).

La tour *d2* formait primitivement une sorte d'avant-poste jeté à l'ouest de la *chemise* du *castrum*, contrôlant les escarpements sans doute trop accessibles. Mais le rôle du saillant triangulaire était aussi d'intercepter les circulations émanant des portes occidentale et orientale de la seconde enceinte, par l'intermédiaire d'une porte spécifique *d1*. À peu de distance du mur de la *chemise*, le pédoncule *D* est, en effet, percé d'une porte *d1* surmontée d'un arc brisé, ménagée dans un mur assez mince et simplement défendue par une paire de vantaux (pl. 1, pl. 2, fig. 10). Cette porte a perdu son rôle primitif depuis la construction de la *grosse tour neuve P* et de son logis ; aujourd'hui, elle donne sur une petite courette où ont été aménagées les latrines modernes et elle est au quart obturée par l'un des pignons du logis *R*. L'ouvrage date incontestablement du dernier quart du XII^e siècle au plus tard ; était défendu, vers le sud, par un assommoir, cette disposition prouvant son rôle majeur de contrôle des circulations venant du sud vers l'intérieur du *castrum*.



FIG. 8. - *Vue intérieure de la porte occidentale.*

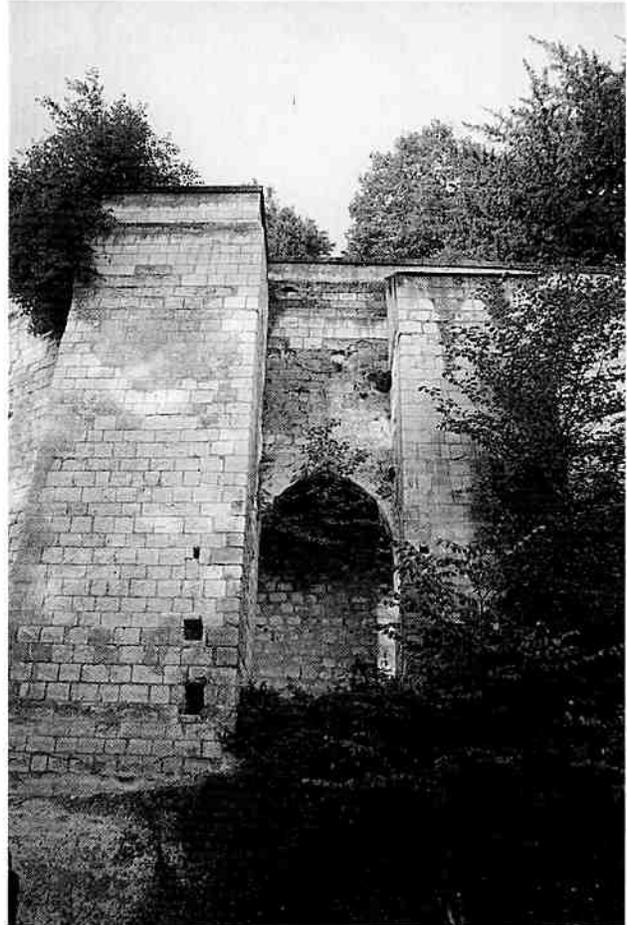


FIG. 9. - *Vue de la porte des Roches, prise de l'est.*

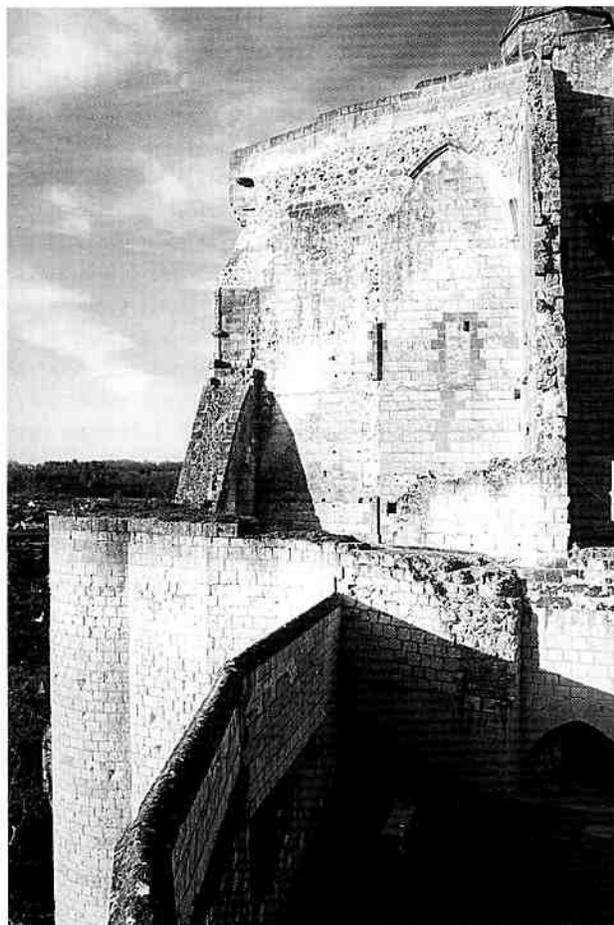


FIG. 10. - La tour D2 et la porte D1, prises depuis le sud.
Au-dessus, les ruines des logis de la « tour neuve ».

Contemporaine du reste de la seconde enceinte, la porte **d1** était donc, pour l'essentiel, une entrée vers l'intérieur du *castrum*, qu'empruntaient les circulations venant de la porte **f0** et de la porte **f9**. Celles-ci étaient forcées de longer les murs sud et ouest de la *chemise* avant de pénétrer dans le *castrum*.

LA DATATION DE L'EXTENSION MÉRIDIIONALE. Cette enceinte flanquée de tourelles hémicylindriques, ainsi que de contreforts rectangulaires, a été datée le plus récemment par P. Hélot et M. Deyres du dernier quart du XII^e siècle (21). On peut la comparer avec l'enceinte de Poitiers dont tout le front exposé fut reconstruit à partir de 1162 avec des tourelles hémicylindriques de même facture, sous Henri II (22). Il est donc probable que l'extension méridionale de Loches date des années 1160-1180.

**LA POURSUITE DU GRAND PARTI
(RENFORCEMENT DE LA SECONDE
ENCEINTE DU *CASTRUM*) SOUS
RICHARD I^{er} ET JEAN SANS TERRE et SON
RESSERREMENT COMME SECONDE
ENCEINTE DU *DONJON***
(pl. 3, 5, 6, état 6)

La seconde enceinte du *castrum* a fait par la suite l'objet de travaux de renforcement qui ont été mis en évidence à de nombreuses reprises : il s'agit de la construction des tours en amande **G**, **H** et **I** (pl. 1, fig. 7), ainsi que de la tour cylindrique **K**, enfin de la courtine **J**. Ces renforcements font depuis le siècle dernier l'objet de datations convergentes autour des années 1200, mais divergentes dans leur détail et les attributions ; on y reviendra plus loin. Commençons par examiner le programme de ce renforcement, en renvoyant à l'article de Pascal Langeuin pour la description architecturale de détail (23).

Le projet primitif de renforcement du *castrum* et son resserrement au *donjon*

UN OBJECTIF PRIORITAIRE : RENFORCER LE FRONT SUD.
La construction des trois tours en amande **G**, **H**, **I** avait pour but de renforcer le potentiel de défense de la seconde enceinte méridionale du *castrum*. Leurs parements sont simplement collés sur ceux de l'enceinte primitive ; seule la partie occidentale de la courtine **f5-I** est contemporaine de la tour **I**, sans doute du fait d'une reconstruction. Le renforcement intervint après une mise à l'épreuve sévère de cette enceinte, qui entraîna la brèche ou au moins la ruine du parement entre la tourelle-contrefort **f5** et la tour **I**. Deux sièges seulement ont été suffisamment notables pour causer cette brèche : le siège de 1194, par Richard I^{er} d'Angleterre et le siège de 1204-1205 par Philippe Auguste. L'attribution exacte de la reconstruction et du renforcement méritera plus loin une discussion appropriée ; on peut noter dès maintenant que le parement de la courtine jouxtant la tour **I** à l'ouest, cohérent avec elle, est constellé de traces de bombardement, semblant indiquer ainsi une antériorité au second des deux sièges.

La construction de ces trois tours semble avoir eu pour but d'améliorer le potentiel de défense active de l'enceinte, pour reculer d'autant la ligne de front où pouvaient s'installer les machines de guerre ; leur situation assez symétrique par rapport à la tour maîtresse primitive semble justifier ce rôle. Mais l'objectif prioritaire fut certainement

d'interdire d'une façon plus active l'approche de l'enceinte par les assiégeants, grâce à un flanquement plus efficace, tant en capitale qu'en tir défilé sur les courtines.

Cet objectif prioritaire fut-il entièrement mené à bien? On peut s'étonner que les constructeurs n'aient pas prévu de renforcer les angles de la seconde enceinte, ni la longue courtine sud-est simplement flanquée par une tourelle-contrefort. Il semble donc que le déroulement du programme constructif a été centré sur les priorités, c'est-à-dire sur le renforcement du front sud sans doute déjà mis à mal par l'un des deux sièges; mais on ne peut se départir d'un sentiment d'inachèvement en examinant le plan actuel.

LA COURTINE J, NOUVELLE DÉLIMITATION D'UNE SECONDE COUR DU DONJON ET SON RACCORD À LA TOUR I DE LA SECONDE ENCEINTE. Ce constat se renforce à l'examen du raccord entre la courtine J et la tour I de la seconde enceinte. Ce raccord a été parfaitement analysé par P. Langeuin (24); l'auteur a montré que les niveaux 0, 1 et 2 de la tour furent élevés avant que la courtine J, faisant raccord entre la chemise du donjon et la seconde enceinte, ne soit construite. En particulier, l'accès au niveau 2 fut obturé par la courtine; mais la construction de cette courtine fut prise en compte dans l'étage supérieur de la tour, ainsi que dans le maintien de ces accès par des couloirs ou des passages intramuraux. De la même façon, P. Langeuin a montré que le programme primitif du renforcement, qui comprenait en particulier une circulation de niveau sur un chemin de ronde propre à la seconde enceinte, fut modifié

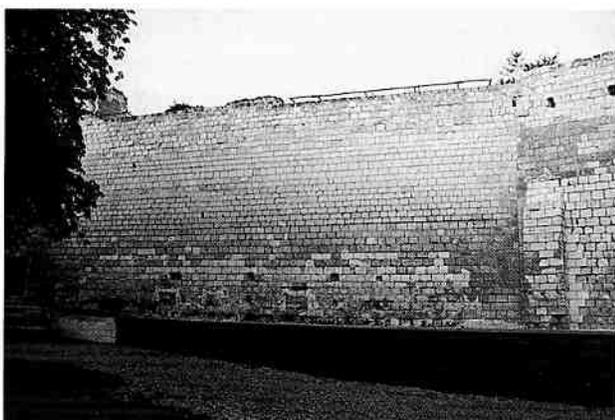


FIG. 11. - *Vue de la courtine J.*

À droite, son raccord avec la première enceinte; à gauche, son raccord avec la tour I. On distingue à la base les traces de canonnières bouchées, percées au XVI^e siècle.

pour que ce chemin de ronde communique, par l'intermédiaire de la courtine J, avec le chemin de ronde surélevé de la chemise.

La courtine J est donc postérieure à la construction des bases de la tour I, mais de très peu d'années puisque le haut de la tour s'adapta à cette nouvelle contrainte (fig. 11). Elle apparaît clairement comme une nouvelle donnée remaniant le programme initial de renforcement de l'enceinte méridionale du *castrum*: alors que celui-ci aurait logiquement dû s'étendre à toute l'enceinte, la construction de la courtine J, oblitérant certaines dispositions primitives de la tour I pour la mettre en communication avec la chemise et avec la tour maîtresse, doit être interprétée comme un resserrement du programme. Ce resserrement avait pour but de réserver le renforcement au secteur strictement cantonné du donjon.

LA COURTINE C: L'ACHÈVEMENT D'UNE NOUVELLE CIRCULATION COMMANDÉE PAR LA GROSSE TOUR. On a vu plus haut que la courtine C fut un élément raccordé au moignon de courtine se détachant de l'angle sud-ouest de la grosse tour. Bien qu'il n'en existe plus guère de restes significatifs, cette courtine C paraît bien avoir été le dispositif occidental symétrique de l'ensemble formé par le mur oriental de la chemise et la courtine J: cette courtine formait un lien entre le niveau 1 de la grosse tour et les deux enceintes, ainsi qu'avec le pédoncule D.

Ainsi, avec la courtine C et la courtine J, c'était véritablement un nouveau schéma défensif qui s'imposait dans le donjon, schéma défensif marqué par la continuité des communications entre les diverses enceintes et le contrôle de ces communications par la tour maîtresse. Ceci traduisait une militarisation certaine de l'ensemble fortifié et surtout de la tour maîtresse qui avait de longtemps perdu sa fonction palatiale.

LA TOUR K, DERNIER ÉLÉMENT DU PROGRAMME DE RESSERREMENT DE LA SECONDE ENCEINTE DU DONJON. La construction de la tour cylindrique K, avec son pédoncule relié à la chemise de la tour maîtresse, confirme ce détournement du programme originel au profit d'un donjon renforcé (fig. 12).

Dans le nouveau programme de refortification des pourtours extérieurs du donjon, cette tour projetée en avant de l'ancienne chemise, à son angle nord-est, sans déborder de la motte primitive, avait pour but de couvrir la totalité du front est formé par la courtine orientale de la chemise et la courtine J, enfin par la paroi orientale de la tour maîtresse. Ce rôle exi-



FIG. 12. - Vue de la tour K et de son raccord à la première enceinte, pris du sud-est.

geait qu'elle soit placée en avant des enceintes, pour les flanquer de façon efficace malgré leurs angles respectifs.

Il s'agissait donc d'un complément indispensable au programme resserré de seconde enceinte du *donjon*; on ne suivra pas P. Hélot et M. Deyres dans leur comparaison avec des tours *philippiennes* détachées telle que Falaise ou Gisors. La tour K était une tour purement fonctionnelle, sans rôle symbolique de tour maîtresse. Pascal Langeuin a montré comment cette tour s'intégrait parfaitement dans le nouveau programme de circulation sommitale reliant la tour maîtresse, la *chemise* et la seconde enceinte.

D'une façon très curieuse, un escalier en vis fut ménagé sur le flanc sud de la courtine B-K, descendant depuis son niveau jusqu'à l'extérieur; il semble qu'il s'est agi d'une reprise, si l'on en juge par l'insertion de parements de la cage, aujourd'hui détruite.

Datation et attribution des différents éléments de la seconde enceinte du *donjon*

La datation et l'attribution des différents éléments de la seconde enceinte – les trois tours en amande et la tour K, revêtent une importance particulière pour la discipline de la castellologie; en effet, les trois tours en amande constituent des constructions d'un plan rarissime et l'enjeu de leur attribution aux rois Plantagenêt avant 1205 ou aux rois capétiens après 1205, est important. Les deux articles les plus récents traitant du sujet sont ceux de Pascal Langeuin, remarquablement documenté par plans et coupes et celui de Pierre Hélot et Marcel Deyres, très détaillé dans l'analyse des parements (25); les conclusions n'en sont pas superposables, quoiqu'on décèle, dans l'un comme dans l'autre, la conviction que les plans en amande furent apportés ici du temps des rois Richard et Jean, avant la prise du château. On commencera par un bref rappel des caractéristiques de ces tours, renvoyant pour le détail à l'article de P. Langeuin, avant d'en venir à la question de la datation.

CARACTÈRES ARCHITECTURAUX ET DATATION RELATIVE DES TROIS TOURS EN AMANDE G, H ET I. Ces trois tours en amande appartiennent de toute évidence au courant architectural *Plantagenêt*; la référence, en comparaison, est fournie par les sites de Parthenay et du Coudray-Salbart, désormais bien connus, où le plan en amande apparaît sans doute à l'extrême fin du XII^e siècle et s'impose dans le premier quart du XIII^e siècle (26). Il semble bien constituer un perfectionnement du plan circulaire à éperon que Richard I^{er} utilisa pour la tour maîtresse de Château-Gaillard. La descendance de ces exemples ne fut pas très prolifique, en raison sans doute de la difficulté de tracé et d'appareillage; dans le nord de la France, la porte Saint-Jean de Provins (1284-1316) est flanquée de deux tours de ce type (27) et on trouve dans le sud des exemples du XIII^e siècle, comme à Cordes et Puycelci (28).

Bien que typologiquement très proches, ces trois tours frappent, dès qu'on les examine de près, par leurs différences évidentes.

Les parements externes. La première différence réside dans leurs parements externes. La tour G est construite sans ressauts ni talus, en appareil moyen plus ou moins réglé. Les premières assises sont d'une grande irrégularité, dépourvues de toute horizontalité; plus haut, les départs depuis la courtine sont construits en moyen appareil régulier de pierres bien dressées, mais ils ne se prolongent pas au-delà du tiers des flancs de la tour. Les archères, pour-

vues d'étriers en rame, possèdent des encadrements de pierre soigneusement taillée.

La tour **H** est au contraire construite en un moyen appareil régulier de belle facture, l'éperon étant construit en pierres grises plus dures. Le parement est marqué par deux ressauts, le premier sous le niveau 1, le second à mi-hauteur du niveau 2. Les fentes d'archères sont simples ou pourvues d'étriers circulaires peu marqués.

La tour **I**, construite avec le même soin que la tour **H**, est cependant dépourvue de ressauts, mais possède la même arête de pierres dures; en revanche, sa base est marquée par un léger fruit remarquablement appareillé. Les fentes d'archères sont, comme à la tour **G**, pourvues d'étriers en rame bien marqués.

Les dispositions intérieures. La tour **G** possède deux niveaux voûtés en berceau; les archères des niveaux 1 et 2 sont des archères sous niche plein cintre, dont les fenêtres de tir sont pourvues d'allèges, sans plongée manifeste; le niveau 3 possède des archères à ébrasement triangulaire simple.

La tour **H** possède trois niveaux également, dont deux voûtés en berceau; les archères y sont sensiblement différentes, soit pourvues d'ébrasements triangulaires simples soit encore (archères en capitale), ménagées sous des niches. Le couvrement y est curieux, ménagé sous des archivoltes à double rouleau.

La tour **I**, avec trois niveaux dont un dédoublé en hauteur, est la plus curieuse: d'une part à cause de la répartition de ses niveaux, mais aussi du fait de la présence d'archères doubles sous niche en arc brisé ménagées au niveau 2.

Datation comparée des trois tours. Ces différences de traitement architectural ont donné lieu à deux interprétations très différentes. Celle de P. Hélot et M. Deyres, passablement embrouillée, place la tour **G** comme une réalisation authentique des années 1194-1205, avec des reprises après le siège de 1205 et date les deux autres tours du premier quart du XIII^e siècle, la tour **H** étant une construction *a fundamentis*, la tour **I** une reconstruction par Philippe Auguste.

L'interprétation de Pascal Langeuin part des différences architecturales en établissant, comme ses prédécesseurs, une chronologie évolutionniste; l'ensemble date pour lui d'avant le siège de 1205, mais la tour **G** aurait été la première construite, suivie par la tour **H**, puis par la tour **I**.

Il me semble que les argumentaires doivent être repris pour tenter de dater ces trois tours. Un premier facteur me semble prédominant: la tour **I** semble avoir été construite

pour combler une brèche. Elle fut appuyée à l'est sur une tourelle-contrefort et la courtine occidentale fut réparée en même temps que la tour fut édifiée. S'il existait une brèche, alors cette tour doit avoir été la première construite, nonobstant le fait que son parement et son talus paraissent les plus évolués de la série.

Un second facteur m'apparaît déterminant: les fentes d'archères, mais aussi les ébrasements internes, sont proches dans les tours **I** et **G**, alors qu'ils sont assez différents dans la tour **H**. Aussi la tour **G**, malgré son parement d'une qualité très inférieure à celui de la tour **H**, devrait-elle se situer dans une continuité logique; la moindre qualité du parement pourrait être attribuée à une construction plus hâtive - on songerait volontiers à l'approche d'un siège.

En revanche, la tour **H** se distingue de ses deux voisines par bien des caractères, au point qu'on ne peut pas la situer chronologiquement par rapport à elles.

LA TOUR K. Cette tour cylindrique est construite dans un bel appareil moyen régulier, marqué d'un ressaut d'une assise en glacis sous le niveau 1. Elle est percée d'archères à fentes simples ou à fentes terminées en petits étriers triangulaires peu marqués. Intérieurement, elle possède deux niveaux séparés par un plancher sous une voûte en berceau, surmontés d'un niveau qui ne subsiste que par les bases de ses murs.

Le plan intérieur ne correspond pas au plan extérieur, les constructeurs ayant préféré ménager des salles à murs rectilignes formant des hexagones très irréguliers. Les archères sont pour la plupart à ébrasement triangulaire simple assez ouvert couverts de voussures plein cintre, hormis celles du niveau 2 qui sont ménagées sous des niches profondes.

La tour est reliée par le pédoncule **B-K** à la *chemise* du donjon. Les parements du pédoncule et de la tour sont en parfaite cohérence; en revanche, on lit parfaitement le collage sur la *chemise* surélevée, qui atteste du fait que cette surélévation intervint avant la construction de la tour et de son pédoncule, comme on l'a vu plus haut.

Comme l'a déjà remarqué Pascal Langeuin, cette tour présente des caractères très proches de celles de la tour **H**, à commencer par l'existence du ressaut en glacis, de telle sorte qu'on peut faire l'hypothèse d'une construction par les mêmes équipes de ces deux tours.

Datation dendrochronologique de la tour K. Quatre fragments de planchettes provenant des archères du niveau 2 de la tour ont fait l'objet en 1996 d'une analyse dendrochronologique par le laboratoire Archéolabs (29). La datation proposée par le laboratoire est de 1224 environ pour

l'un des échantillons et postérieure à 1213 pour les trois autres; on note que l'échantillon daté de façon absolue possède son dernier cerne en 1223 et que « l'observation de l'échantillon permet d'estimer l'abattage dans les cinq ans qui suivent ». Les derniers cerne présents des trois autres échantillons, sans aucun cerne d'aubier, datent de 1191 à 1195, confirmant ainsi la proposition de datation de l'ensemble autour de 1225.

PROPOSITION DE DATATION ET D'INTERPRÉTATION. Compte-tenu de ces divers éléments, j'émettrai une nouvelle proposition de datation de cet ensemble d'ouvrages, qui ne coïncide ni avec la proposition de P. Héliot et M. Deyres, ni avec celle de P. Langeuin, mais utilise l'important matériau de constatations qu'ils ont amassé et s'enrichit de la datation proposée par Archéolabs.

La première tour. Pour moi, la première tour construite pour renforcer la seconde enceinte du *castrum* fut la tour **I**. La qualité de son parement, l'existence de son talus remarquablement appareillé, l'existence de ses archères à étriers en bêche sont autant d'indices qu'elle a été réalisée sous le règne de Richard I^{er} d'Angleterre; le fait qu'elle a été construite pour boucher une brèche de muraille me conduit à la dater d'après le siège de 1194, à une époque contemporaine de la construction de Château-Gaillard, réalisé avec le même soin d'appareillage.

La seconde tour. La seconde tour fut sans doute la tour **G**; cependant, si celle-ci possède les mêmes archères que la tour **I**, tout indique qu'elle a été exécutée avec moins de soin. Ceci n'est pas pour moi une preuve d'archaïsme, mais sans doute un contexte de crise – pénurie financière ou plutôt urgence militaire. Elle a été pour moi construite dans les toutes premières années du XIII^e siècle, sans doute à une date assez proche du siège de 1204-1205.

Les courtines J et C. La courtine **J** a été lancée postérieurement à la base de la tour **I**, mais antérieurement à son achèvement. C'est donc entre 1194 et 1204 qu'elle a été construite, sans doute plus près de la première date que de la seconde. La courtine **C**, en logique fonctionnelle, pourrait être considérée comme contemporaine. Cependant, la prudence doit demeurer sur ce point, dans la mesure où les vestiges archéologiques de cette courtine sont ténus et difficilement interprétables.

Les tours H et K. Quant à la tour **H**, elle semble contemporaine de la tour **K**. Celle-ci est datée par la dendrochronologie des environs de 1225; si l'on accorde foi

aux résultats de l'analyse, ceci placerait la fin du programme de resserrement visant à créer une seconde enceinte du *castrum* bien après le siège final de Loches, deux décennies ayant passé depuis la prise du château et sa concession à Dreu de Mello.

On devrait admettre alors que Dreu de Mello a achevé aux environs de 1225 le programme de renforcement du *donjon*. La raison en est obscure, puisqu'aucun événement particulier ne justifia cette fortification pour un seigneur du nord qui n'avait d'autre intérêt à Loches que celui du revenu apporté par la châtellenie. C'est pour cela sans doute que P. Langeuin a préféré considérer les tours **H** et **K** comme d'authentiques ouvrages Plantagenêt, antérieurs au siège de 1204-1205.

Pourtant, les techniques constructives employées dans les tours **K** et **H** se démarquent bien de la construction des rois Plantagenêt, telle que connue à Chinon, par exemple. C'est essentiellement dans l'examen du parement extérieur que cette constatation peut être faite. À Chinon, les tours incontestablement datables de l'époque antérieure à 1205 sont pourvues de parements sans aucun accident, en parfaite continuité avec des talus remarquablement appareillés, nonobstant leurs volumes complexes; au contraire, la tour maîtresse *philippienne* présente un parement sans talus, avec un ressaut à mi-hauteur, de même que la tour circulaire située à sa gauche, dont le ressaut marque la naissance du talus, de même également que la tour de Boissy à sa droite, dont le ressaut marque un parement strictement vertical.

Je pense, en définitive, que ce renforcement du front sud s'est étalé sur plusieurs décennies; incontestablement, les maçons de la couronne anglo-normande furent les auteurs des deux premières tours en amande, la plus parfaite, la tour **I**, étant le modèle. Après la conquête, Dreu de Mello acheva, en le resserrant, le programme de fortification du *donjon*; il n'est sans doute pas indifférent que la date proposée se situe aux alentours de 1225, car les années 1225-1230 furent des années troublées dans le royaume où chaque prince, chaque grand seigneur, cherchèrent à s'imposer face à un roi encore mineur. L'achèvement de la fortification du *donjon* de Loches put être aussi bien volonté de Dreu de Mello de s'affirmer comme grand seigneur ou volonté royale de renforcer la citadelle face à la féodalité remuante, imposée à Dreu de Mello (30).

Quoi qu'il en soit, la tour **I**, bâtie peu après 1194 selon mon analyse, est certainement le modèle royal suivi par les seigneurs du Coudray-Salbart et de Parthenay, la famille des Larchevêque, lorsqu'ils renforcèrent leurs châteaux. On a ici la preuve de l'extraordinaire inventivité des architectes des rois Plantagenêt à la fin du XII^e siècle.

**UNE CITADELLE-PRISON FACE À LA VILLE :
LE RENFORCEMENT DE LA FACE NORD
DU DONJON AU XV^e SIÈCLE
et LA CONSTRUCTION D'UNE PRISON ROYALE**
(pl. 3, 5, 6, états 7 et 8)

Comme on l'a vu plus haut, l'essentiel des travaux qui furent menés sur le *donjon* à partir du XIII^e siècle jusqu'au XV^e siècle paraissent avoir consisté essentiellement en besognes d'entretien courant ou de remise en état après désaffectation des bâtiments. Le XV^e siècle fut une époque de regain pour la fortification méridionale du *donjon*, tout particulièrement sur la face nord, qui n'avait pas été renforcée depuis la seconde moitié du XII^e siècle.

C'est donc vers l'intérieur du *castrum* et plus encore vers la ville, que s'affirmait le nouveau programme, destiné à affirmer la supériorité royale sur une population et un chapitre peut-être enclins à se tourner vers d'autres lumières. Le *donjon* devenait ainsi une véritable citadelle, destinée à symboliser le pouvoir royal et à imposer son image militaire à la population; on reviendra sur l'époque où fut réalisé ce programme, évidemment très liée à la conjoncture politique.

Le renforcement du front nord

LE CONTENU DU PROJET DE RENFORCEMENT. Le programme de transformation du *donjon* en citadelle reposait sur la présentation d'un front nord vers l'intérieur de l'ancien *castrum* entièrement rénové, en épaississant les anciennes défenses, en les dotant de nouveaux parements recelant des épaisseurs considérables de maçonnerie capables de résister à l'artillerie de l'époque, enfin en construisant un nouveau siège du pouvoir féodal et militaire. Il s'agissait d'une nouvelle tour maîtresse ou *grosse tour*, remplaçant l'antique tour du XI^e siècle peut-être désaffectée dès cette époque.

Ce parti fut réalisé entièrement; on ne saurait négliger son aspect symbolique, puisqu'il concerna la seule enceinte nord de la *chemise* du *donjon*, délaissant totalement l'angle nord-est de la tour maîtresse laissé sans autre défense que celle de la tour **K** construite au début du XIII^e siècle. Mais, malgré cet aspect peut-être symbolique, le renforcement fut considérable: ainsi la courtine nord primitive fut-elle épaissie d'une muraille de trois mètres d'épaisseur, portant l'épaisseur totale de la courtine à plus de quatre mètres!

Cette courtine est aujourd'hui percée en son milieu par une porte néo-classique qui fut ménagée entre 1822 et 1826 pour servir de nouvel accès à la prison départementale.

LE RENFORCEMENT DE LA TOUR-PORTE D'ENTRÉE ET L'ACCÈS CHARRETIER DE LA CITADELLE. L'ancienne tour-porte primitive **M** ajoutée vers 1175 à la *chemise* primitive fut alors entièrement absorbée dans une énorme tour-porte rectangulaire pourvue d'un pont-levis à flèches charretier; le tablier mobile s'abattait sur une haute pile ménagée au fond du fossé. Au niveau du couloir de l'entrée, constitué en prolongement du couloir primitif avec quelques reprises, les anciennes archères frontales furent transformées en longues niches de canonnières, celle de l'ouest étant pourvue d'un retrait pour tireur; ces niches desservent des embrasures circulaires pour armes de moyen calibre posées sur le sol, surmontées de fentes cruciformes permettant le tir à l'arbalète ainsi que la visée et l'évacuation des fumées (pl. 1, fig. 13).

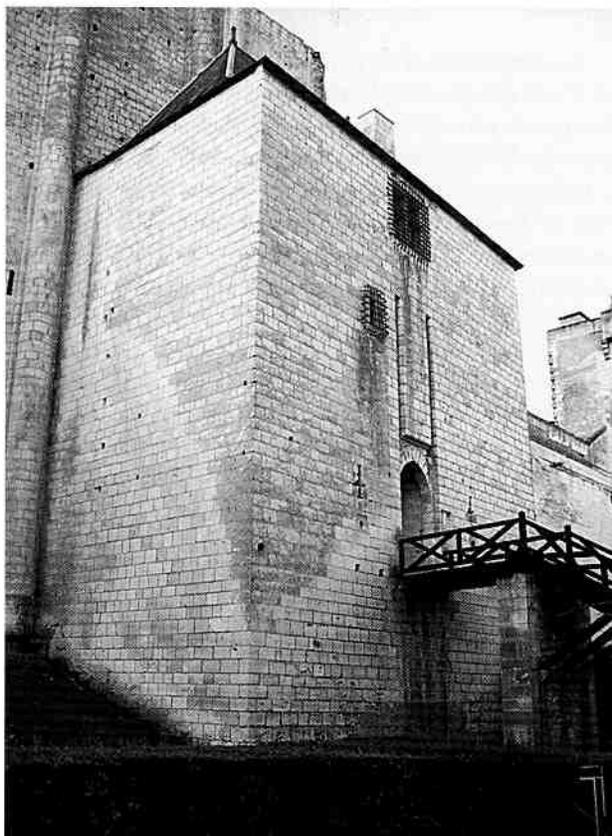


FIG. 13. - Vue de la tour-porte du XV^e siècle, prise depuis le nord-est.

Le second niveau de la tour-porte primitive fut réemployé pour servir de salle intermédiaire dans la nouvelle tour; une ancienne archère fut transformée en fenêtre à coussiège unilatéral et une communication fut établie au travers des anciennes murailles vers l'escalier de la *petite tour* (pl. 2, niveau 1). Le niveau supérieur fut surélevé; il s'ouvrait par une grande fenêtre à meneau et croisillon dûment pourvue d'une grille et communiquait avec le chemin de ronde de la courtine nord. La couverture actuelle de cette tour-porte est légèrement plus basse que la couverture originelle, comme en témoignent les solins en engravure subsistant à l'angle nord-ouest de la *petite tour*. On a déjà remarqué plus haut qu'une porte spécifique fut ménagée au sud, donnant sur un escalier de charpente appuyé au mur, dont subsistent les encoches.

LA CONSTRUCTION DE LA GROSSE TOUR NEUVE P, DE SA TOUR DE LATRINES ET DU LOGIS AU REVERS. La construction la plus importante de cette phase fut celle de la *grosse tour neuve P*, dite aujourd'hui tour Ronde ou tour Louis XI, avec ses annexes est et sud, délimitées par les enceintes antérieures (fig. 14).

Le programme de la grosse tour neuve. Ce programme est d'une grande complexité, compte-tenu de l'intégration d'éléments existants comme la tour primitive O et de la nécessité de s'adapter à d'autres bâtiments, comme le logis L. L'élément principal en fut la *tour neuve P*, bâtie à l'extérieur de l'enceinte primitive du *castrum* et de la *chemise*. En particulier, le niveau inférieur de cette tour P, au plan circulaire, fut édifié sur les escarpements primitifs extérieurs à l'enceinte.

La *grosse tour neuve* constituait, en soi, un édifice à part entière, avec son complément indispensable formé par l'appendice rectangulaire O enchemisant la tour primitive. Ses murs étaient aussi épais vers le nord que vers le sud, la différenciant nettement du logis établi à son revers (Q, R) avec lequel elle communiquait de façon très contrôlée. Cependant, le mur occidental, très épais, de la tour, se prolongeait au sud jusqu'au pignon D de la seconde enceinte, percé au rez-de-chaussée d'une canonnière; il formait le pignon occidental du logis situé au revers de la tour.

Le niveau -1. La *grosse tour neuve* comporte, comme on vient de le voir, un niveau inférieur de plan circulaire, éclairé par une fenêtre en forme de meurtrière, couvert d'une voûte en coupole prenant naissance sur un cordon mouluré (pl. 2, sous-sol). Ce niveau est accessible par un escalier droit partant de l'ancienne tour O, épousant vraisemblablement les flancs de l'ancienne motte, tout en

perçant la base de la tour. Cette cave est à tort dénommée « cachot du cardinal La Ballue », aucun indice n'attestant d'une quelconque fonction de prison. Sur la foi d'anciens inventaires de la citadelle, E. Gautier, puis P. Héliot et M. Deyres ont estimé que cette cave abritait le moulin à blé en 1578, 1606 et 1779 (31). Je ne suis pas sûr que cette identification soit justifiée: ainsi le premier inventaire, de 1578, semble plutôt pointer sur la cave de la tour maîtresse pour cette fonction, d'autant que les fouilles pratiquées en 1866 à la base de la *grosse tour* mirent au jour des fragments de meules (32).

Le niveau 0. Le rez-de-chaussée de la tour est accessible par un couloir partant du logis L, interceptant un escalier en vis montant de fond pour desservir les étages supérieurs (pl. 2, niveau 0). Ce couloir a été inséré dans les maçonneries anciennes formant l'angle nord-ouest de

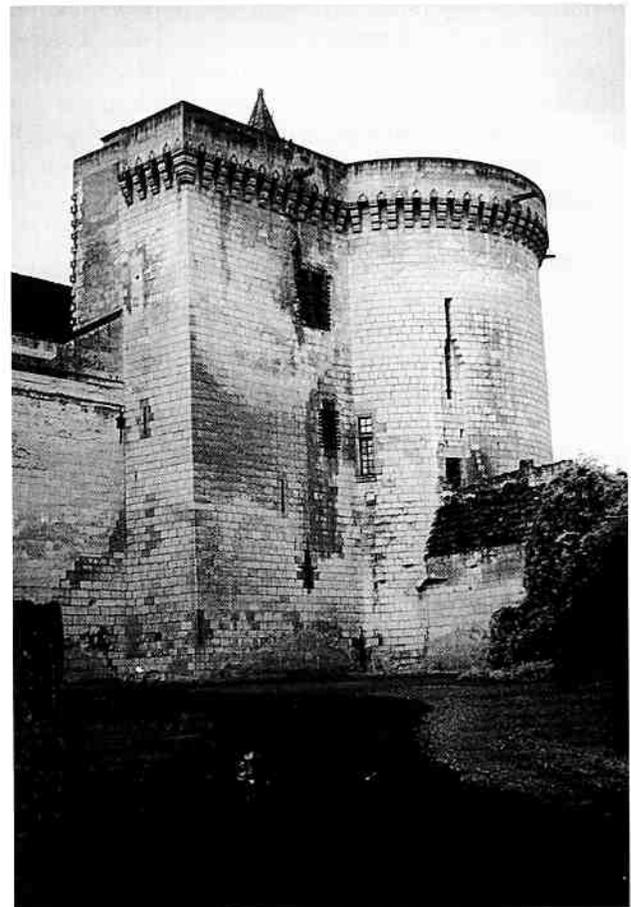


FIG. 14. - Vue de la tour P et de son bloc de latrines-garde-robis, prise depuis le nord-est.

la *chemise*. La *grosse tour neuve* présente à ce niveau un plan carré, avec une belle cheminée et une fenêtre à croisée. Vers l'Est, aucune communication directe n'existait avec l'ancienne tour **O** rechemisée, pourvue en capitale d'une canonnière à deux niches pour tireurs. La petite salle était desservie par l'escalier descendant au niveau -1; de façon tardive, sans doute au XIX^e siècle, un mur écran fut construit à l'est pour accueillir un dispositif de pompage des latrines des prisons.

En revanche, le niveau 0 de la *grosse tour neuve* communiquait avec le logis établi à son revers par une porte simple, percée dans un mur épais. Il donnait sur le rez-de-chaussée d'un logis à deux chambres (**Q**, **R**); la chambre **r0** possédait une cheminée, alors que la chambre **q0** s'ouvrait vers l'ouest par une archère-canonnière fermée aujourd'hui par une grille de bois, identique à toutes celles qui garnissent la tour **P**, interdisant les fuites de prisonniers. La chambre **R** était en communication avec la petite cour orientale par une porte aujourd'hui bouchée; le mur oriental de cette chambre, de moins d'un mètre d'épaisseur, fournit la preuve de la vocation résidentielle du lieu.

Le niveau intermédiaire 0/1. Tout autant dépourvu de communication avec l'intérieur de la *grosse tour neuve*, le niveau supérieur de la tour primitive **O** fut transformé par création d'une canonnière dans son mur nord (pl. 2, niveau entresol); accessible depuis le logis **L** à mi-niveau, cette salle primitive ne fut nullement désaffectée, mais au contraire réaffectée pour fournir, au travers de l'enveloppe du XV^e siècle, une canonnière de bonne facture, avec ses deux abris latéraux pour tireur.

À ce niveau, comme au niveau inférieur, on reconnaît encore l'élévation primitive de la tour primitive **O**, du fait que sa façade orientale a servi de paroi pour la fosse de latrines mise en œuvre au XV^e siècle.

Le niveau 1. Le niveau 1 de la *grosse tour neuve* n'est accessible que par l'escalier en vis qui part de fond au niveau 0 (pl. 2, niveau 1). On trouve ici une salle carrée, pourvue d'une cheminée et de plusieurs fenêtres. C'est à ce niveau que s'ouvrait, au nord-est, une porte piétonnière pourvue d'un pont-levis à flèche unique donnant sur le chemin de ronde des ouvrages avancés. Aucune communication n'existait entre la salle de la tour, dotée d'une cheminée et de trois fenêtres, avec la salle supérieure de la tour primitive **O**. En revanche, il existait une porte au sud, donnant sur le niveau 1 des salles **Q** et **R** établies au revers de la tour; ces salles n'existent plus, en raison de l'effondrement des parties supérieures qui intervint en 1814.

Les annexes du niveau 1. L'escalier en vis dessert ensuite une petite pièce rectangulaire ménagée dans

l'ancienne tour **O**. Elle est aujourd'hui restituée en cachot, fonction qu'elle assura certainement à partir du XVIII^e siècle; il s'agissait à l'origine, d'un espace annexe à la salle du niveau 1, permettant l'accès à une des latrines du contenues entre la tour primitive **O** et son enveloppe.

Juste à côté, l'escalier en vis donne sur un couloir biais menant à une chambre ménagée au niveau 1 du logis **L**. Séparée du reste de cet étage du logis par des murs minces, cette chambre communique au nord avec un petit espace rectangulaire placé au-dessus de la fosse des latrines; un escalier montant y prend son essor vers l'est, conduisant au chemin de ronde de la courtine septentrionale. La partition du niveau 1 du logis **L** résultait-elle d'une disposition d'origine? La réponse est certainement négative, dans la mesure où le couloir d'accès depuis l'escalier en vis, le passage vers les latrines, sont certainement des aménagements postérieurs à la construction d'origine. On ne peut malheureusement fournir de date pour cette partition, d'autant que le reste du niveau 1 du logis **L** a été totalement restauré et transformé à l'époque moderne.

Le niveau 2. Ce niveau (pl. 2, niveau 2) était certainement le niveau d'apparat, en raison des voûtes d'ogives qui le couvraient, tant à l'intérieur de la *grosse tour neuve* que dans le logis **Q-R** adossé; dans ce dernier, elles ne subsistent qu'à l'état de formerets et de départs d'ogives, en raison de l'effondrement de 1814 (Figure 10). Le couvrement a été remplacé par un plancher en béton armé entre 1929 et 1933; il n'avait pas moins de huit mètres de hauteur sous clef et la cheminée qui chauffait ce niveau était spacieuse et abondamment décorée.

La salle carrée communiquait à l'est, par l'intermédiaire de l'escalier en vis, avec une garde-robe rectangulaire voûtée d'ogives, pourvue de latrines.

L'accès au galetas du logis L et la terrasse sommitale. L'escalier en vis dessert ensuite un couloir biais menant au galetas du logis **L**, couvert d'une belle charpente peut-être d'origine, c'est-à-dire du XV^e siècle. C'est à ce niveau du logis que se trouve, dans le pignon ouest, une fenêtre monumentale à croisée couverte d'une archivolt rectangulaire retournée à crossettes; intérieurement, elle est pourvue d'un petit coussiège, à la mesure de la minceur du mur.

En reprenant l'escalier en vis, on accède ensuite à la plate-forme ou terrasse sommitale, amplement restaurée dans les années 1930; elle est pourvue de mâchicoulis et d'un chemin de ronde crénelé.

L'ACCÈS PIÉTONNIER SUR LA COURTINE OCCIDENTALE. Si l'accès principal de la fortification neuve s'établissait dans la tour-porte **M** épaissie, surélevée et rénovée, on ne peut manquer de s'intéresser à l'autre accès, celui-là piétonnier, qui fut ménagé au niveau 1 de la *grosse tour neuve*. La porte était disposée à hauteur du chemin de ronde de la courtine se déboîtant au nord; cette courtine, légèrement postérieure à la tour comme en témoigne le collage de l'une sur l'autre, possédait une première section formant une sorte de grande boîte verticale dite *trou-de-loup* aux extrémités de laquelle s'appuyait le pont-levis. Ce dispositif est parfaitement reconnaissable aujourd'hui, avec une première section de courtine formant un parallépipède rectangle creux **V** dont l'épaisseur se restreint dans les parties hautes par le moyen d'un glacis.

Au-delà de cette « boîte » formant fosse pour le pont-levis piétonnier, le chemin de ronde **U** de la courtine nord se développait jusqu'à atteindre un escalier descendant au niveau de la crête de contrescarpe du fossé primitif, protégé autrefois par une échaugette visible sur d'anciennes lithographies.

INTERPRÉTATION ET DATATION DE L'ENSEMBLE. Bien connue comme prison depuis les travaux d'E. Gautier sur les nombreux graffitis présents sur les murs, la *grosse tour neuve*, avec son logis au revers, ne fut certainement pas conçue initialement pour cette fonctionnalité; on laissera de côté, pour l'interpréter, les vestiges impressionnants de sa fonction de prison, comme la grande barre servant à accrocher les fers des prisonniers au niveau 0.

Lorsque ce complexe fut édifié, le programme fut certainement celui d'une nouvelle tour maîtresse, dotée des éléments de confort adaptées à une tour-résidence du XV^e siècle: les salles de la tour étaient pourvues à chaque étage d'une cheminée et, au niveau 1 comme au niveau 2, la tour flanquante abritait une garde-robe et une latrine. À côté de l'appartement noble principal situé au niveau 2, de nombreuses chambres offraient des possibilités de résider pour l'entourage de celui qui avait à y habiter.

Indépendamment des fortifications préexistantes, cette nouvelle fortification était basée sur un programme royal de résidence à l'abri de tout risque; lorsqu'elle fut entreprise et construite, il ne fait guère de doute que la *grosse tour neuve* fut conçue pour le roi et pour lui seul, même s'il n'y résida pas un seul jour par la suite. Rapidement après sa construction, son inutilité au regard du programme primitif ne tarda pas à la faire s'adapter à un programme différent, celui d'une prison d'État. Le duc d'Alençon y fut

accueilli comme prisonnier en 1456 et les termes de son incarcération ne laissent guère de doute sur l'endroit où il fut hôte forcé: il s'agissait du niveau 2 de la *grosse tour neuve*, avec son *retrait* correspondant à la petite salle de la tour rectangulaire flanquante et sa latrine. Les graffitis prouvent que cette affectation ne se démentit pas au cours des siècles: de résidence fortifiée royale qu'elle aurait dû être, la *grosse tour neuve* devint, à quelques années de sa construction, une prison.

La datation par les textes et l'architecture. E. Gautier, dans son *Histoire du donjon de Loches*, datait la tour des environs de 1415, se basant sur Belleforest qui prétendait en 1575 qu'elle avait été bâtie 160 ans auparavant et terminée sous Louis XII; depuis, une tradition plus récente l'attribue à Louis XI. P. Héliot et M. Deyres ont au contraire excipé des fragments de comptes de 1443-1459 pour proposer une datation du premier tiers du XV^e siècle pour la *grosse tour neuve* et de 1452-1459 pour la tour-porte (33).

On ne saisit pas bien à vrai dire ce qui pousse les deux derniers auteurs à distinguer la *grosse tour neuve* de la tour-porte d'entrée. L'analyse archéologique prouve au contraire qu'il s'agit de deux constructions strictement contemporaines, d'ailleurs reliées en parfaite cohérence d'assises par l'épaississement de la courtine nord de la *chemise*.

Les éléments de datation stylistique ne sont pas nombreux; au premier chef d'entre eux figurent les canonnières: comme on l'a vu, il s'agit de niches plein cintre sans ébrasement, totalement ouvertes vers l'intérieur des salles, pourvues d'orifices circulaires surmontés de fentes verticales disjointes. On peut, avec certitude, dater ces embrasures du second quart du XV^e siècle, voire du milieu de ce siècle (34). Aussi me paraît-il vraisemblable d'attribuer ces constructions aux années 1443-1456, cette dernière date étant un *terminus ante* assez convaincant avec l'incarcération du duc d'Alençon.

La datation dendrochronologique. Quatre échantillons de poutres ont fait l'objet d'une datation par le laboratoire Archéolabs (35); ce laboratoire propose de les dater de 1453 à 1457 environ, avec des dates de dernier cerne de 1435 à 1442. Une fois encore, la proposition de date absolue d'abattage est sans doute trop précise; compte tenu de l'incertitude relative au nombre de cernes d'aubier, l'analyse est donc parfaitement cohérente avec l'analyse archéologique.

Le programme de renforcement du front nord de la *chemise* et la construction d'un logis royal fortifié, datent donc des années 1440-1460. On peut mettre ceci en rela-

tion avec la place qu'occupa Loches au début de la décennie 1441-1450; en effet, lors de la Praguerie qui éclata en 1440, Loches fut assiégée par l'armée royale. Le dauphin Louis, qui s'y était réfugié, dut s'en enfuir déguisé, ce qui n'empêcha pas la cité d'être en partie ruinée par un incendie. Il est probable que c'est cette circonstance qui détermina l'accord royal pour la fortification de la ville, par ses actes de 1443 et 1447 (36); il est probable également que cette circonstance détermina la volonté royale de disposer d'une citadelle mieux défendue, ainsi que d'une prison pour accueillir les ligueurs. Il est bien évidemment difficile de tirer des conclusions très précises de ce contexte; mais la conjonction entre ces faits historiques, les mentions comptables et l'utilisation en tant que prison de la citadelle confirme cette vision. On peut admettre sans grande crainte de se tromper que le front nord de la citadelle fut renforcé peu après l'insurrection et la reprise de Loches et que le gros de ces travaux était terminé dès avant 1456.

Le boulevard de la Marche S et son chemin couvert

En 1970-75 fut remis au jour un ouvrage avancé au-devant de la tour-porte, surmonté depuis longtemps par une maison particulière servant d'auberge (37). L'architecte des Monuments Historiques Vitry en mena la restauration, l'étage inférieur de cet ouvrage avancé ayant servi de cave à cette maison; les travaux portèrent sur la restauration – et la reconstruction – de la voûte de l'étage inférieur, ainsi que sur le remontage des parements de l'étage supérieur, pourvu d'une dalle de béton.

Le dégagement ne fut malheureusement pas mené à son terme. En effet, le fossé primitif du *donjon* avait été remblayé au début du XIX^e siècle jusqu'aux abords de la courtine nord de la *chemise*, afin de permettre l'accès à la nouvelle porte percée au milieu de la courtine; ce remblai est encore en place pour l'essentiel, hormis l'entourage proche de l'ouvrage et le départ d'une galerie d'axe est-ouest qui fut également restaurée extérieurement à l'occasion du déblaiement. Il conviendrait, pour retrouver l'état primitif du secteur, de pratiquer un déblaiement jusqu'à retrouver l'ancien fond de fossé et la contrescarpe qui doit se situer aujourd'hui dans une propriété privée.

LE PLAN GÉNÉRAL DE L'OUVRAGE AVANCÉ. Cet ouvrage, intitulé « La Marche », est constitué par un pentagone flanqué de deux tours rondes qui portaient le qualificatif de *boulevard* au XV^e siècle (fig. 15). À son angle sud-ouest se débranche de son niveau inférieur une muraille **T** rejoignant la courtine ouest du *castrum*, celle qui avait été reconstruite



FIG. 15. – *Vue du boulevard de la Marche, prise depuis le sommet de la tour P.*

On distingue, au premier plan, le chemin couvert.

après la construction de la *grosse tour neuve* et comportait le *trou de loup* protégeant l'accès piétonnier de la tour. Cette muraille contenait sur une section une galerie défensive appelée *chemin couvert*. De façon très curieuse, il ne semble pas avoir existé de symétrique à cette muraille de fond de fossé vers le nord; on y reviendra plus loin (pl. 1).

LE BOULEVARD DE LA MARCHÉ. Ce *boulevard*, qu'on peut également appeler *barbacane* dans la terminologie courante de l'architecture militaire, avait pour fonction double de couvrir l'approche de la porte de la citadelle par une capacité de tir et de flanquement au niveau du fossé comme à celui du glacis d'approche et de contrôler l'accès à la porte en imposant à l'entrant de se présenter face à l'ouvrage, de longer son flanc, d'entrer perpendiculairement à l'axe principal par un pont-levis dans le *boulevard*, pour pouvoir prétendre franchir le pont-levis séparant le *boulevard* de la tour-porte.

Les parements. Son parement externe est entièrement réalisé en moellons noyés dans le mortier; les seules pierres de qualité sont celles qui encadrent les canonnières. La pointe du pentagone est pourvue d'un encorbellement à double ressaut mouluré, rétabli lors de la restauration.

En revanche, le parement intérieur du rez-de-chaussée est entièrement réalisé en pierres taillées disposées en appareil moyen régulier; la contradiction est étonnante, d'autant, comme on le verra, que le parement externe du *chemin couvert* était réalisé lui aussi en moyen appareil de belle facture.

On peut s'interroger sur les raisons d'une telle mise en œuvre, car les constructeurs privilégiaient en général les faces vues par rapport aux autres; or, l'aspect externe actuel du *boulevard* est d'une consternante médiocrité, inadmis-

sible pour un ouvrage royal, surtout devant les constructions du front nord. Si les restaurations n'ont pas modifié l'aspect originel, je ne m'expliquerais cette anomalie que par l'existence passé d'un enduit blanc ou coloré sur les faces externes, réservant les encadrements des canonnières et les pierres d'appareil des encorbellements.

La structuration interne. Le boulevard possédait deux niveaux; le niveau supérieur a été presque totalement ruiné par l'installation de la maison moderne, mais on peut cependant en restituer approximativement la distribution (pl. 2, niveau 0). L'accès se trouvait sur la face sud-est, séparé du corps de garde supérieur par un mur. Ce corps de garde était formé d'une salle pentagonale entourée par une galerie desservant les deux tourelles chacune munie de deux canonnières et les deux canonnières placées à l'extrémité de l'éperon. Il est probable que ce niveau était couvert; cependant, aucun indice tangible n'en demeure.

De part et d'autre de la salle pentagonale, aux deux entrées sud de la galerie, se trouvent les issues de deux escaliers droits descendant vers le niveau inférieur; elles sont aujourd'hui recouvertes de poutres en béton.

Le niveau inférieur, situé au fond du fossé, était accessible par ces deux escaliers (pl. 2, niveau sous-sol); mais une porte située dans la face sud permettait une desserte directe depuis le fossé et un troisième accès existait par la galerie ou *chemin couvert*. Il s'agit d'une grande salle pentagonale voûtée en anse de panier, sur laquelle s'ouvrent directement deux absides semi-circulaires formant l'intérieur des tourelles flanquantes. En tout, six canonnières sont percées dans les murs de la salle et de ses dépendances, elles couvrent exclusivement le front d'attaque et les fronts latéraux; ces canonnières possèdent des ébrasements triangulaires se refermant légèrement pour former des niches. Elles sont pourvues d'appuis et leurs embrasures sont des fentes à orifice inférieur légèrement ébrasé vers l'extérieur; sans être encore des canonnières à la française, elles se distinguent néanmoins des canonnières des ouvrages du front nord de la *chemise* (38).

De chaque côté de la salle, à l'entrée, prennent naissance les escaliers montant au niveau supérieur; ils débütent dans des niches couvertes de plates-bandes superbement appareillées, témoignant d'une très grande maîtrise architecturale. Dans la niche de gauche se trouve le départ du *chemin couvert*.

LE CHEMIN COUVERT. Il s'agit d'un étroit couloir voûté en berceau, bien appareillé dans une maçonnerie parfaitement cohérent à celle du boulevard; il n'est dégagé extérieurement que sur la moitié de sa longueur environ et a fait l'objet d'une restauration, en particulier au niveau de son

couvrement en bâtière de pierre. Intérieurement, il est en partie obstrué par des éboulements et des débris; cependant, on peut aller jusqu'au fond, pour s'apercevoir que ce *chemin couvert* ne rejoignait pas la courtine ouest du *castrum*. Il s'interrompait avant de la rejoindre et une porte était ménagée dans sa face sud, donnant sur le fond du fossé (pl. 2, niveau sous-sol).

Le couloir est régulièrement percé de petites canonnières qui couvrent les abords ouest du boulevard, vers l'extérieur et le fossé sur un secteur ne dépassant pas, en superficie, la zone allant de la tour-porte à la tour de latrines flanquant la *grosse tour neuve*. Je m'interroge, dès lors, sur la raison d'être de ce *chemin couvert*: ce genre de dispositif a généralement pour vocation de relier un ouvrage détaché au corps de place, ce qui ne semble pas avoir été le cas. Au contraire, le débouché en plein fossé, comme d'ailleurs celui du niveau bas du boulevard, paraît insensé au plan défensif. Enfin, la continuité probable du mur contenant le *chemin couvert* jusqu'à la courtine ouest inviterait à envisager le rôle de cet ouvrage de façon différente: il paraîtrait, au vu du plan d'ensemble, assez logique que ce *chemin couvert* n'ait été que la base d'une muraille plus haute permettant de relier le boulevard à la courtine ouest, au *trou de loup* et au pont-levis piétonnier de la *grosse tour neuve*.

Ce programme, si tant est qu'il a jamais été formulé, n'a cependant pas été mis en œuvre, comme le confirme le caractère originel de la couverture en bâtière du *chemin couvert*.

DATATION DE L'ENSEMBLE. Contrairement à l'opinion de P. Héliot et M. Deyres, qui datent l'ensemble de la fin des années 1569-70 (39), cet ouvrage doit être daté en continuité des travaux exécutés par Charles VII sur le front nord; il se distingue en tout cas très nettement, par ses embrasures, des canonnières du fossé sud qui elles, datent certainement des années 1569-70. Nicolas Faucherre a montré que ce boulevard s'intègre dans une évolution qui marque la fortification française de la seconde moitié du XV^e siècle, tant par son plan que par ses canonnières (40); en particulier, les canonnières du boulevard de la Marche sont conçues pour des armes épaulées, contrairement à celles de la *grosse tour neuve*, conçues pour des armes posées sur affût ou à même le sol.

En fonction de ces données et bien qu'il n'existe aucune source comptable conservée pour le règne de Louis XI, on peut estimer que le boulevard de la Marche et son *chemin couvert* datent des années 1475 environ.

La prison du Martelet W (pl. 4)

La prison du Martelet est le dernier élément maçonné intérieur à l'enceinte du *donjon*. Il a été décrit à de nombreuses reprises, à commencer par Gautier, puis par tous ses successeurs, en raison du charme quelque peu sinistre, mais combien romantique, de sa fonction de prison d'État et de ses décors intérieurs réalisés par des prisonniers : E. Gautier a dépeint et reproduit en partie les graffitis, sculptures en taille d'épargne et peintures, les plus célèbres étant celles du cachot dit de Ludovic Sforza, duc de Milan, qui y aurait été enfermé vers 1500 et y serait mort vers 1508-1510.

Comme l'ont déjà remarqué P. Héliot et M. Deyres, l'implantation du bâtiment dans l'angle sud-ouest de la seconde enceinte ne doit rien au hasard (fig. 16) : il est presque certain que l'assiette était préalablement occupée par une dépression appartenant au fossé primitif de la première enceinte et qu'un réseau de galeries s'établissait de longue date en cet endroit, de telle sorte que les constructeurs, au lieu d'élever un bâtiment en hauteur, établirent la prison vers le bas, réussissant ce tour de force de disposer deux niveaux de cachots en-dessous du sol de la cour (au-dessus d'un niveau d'anciennes carrières qui servirent de fosses de latrines pour les cachots) et deux niveaux au-dessus de la cour. Le premier a été enterré par le comblement de la cour au XVI^e siècle ; on reconnaît encore intérieurement la niche de sa grande fenêtre à croisée, extérieurement bouchée ; le second, voûté d'ogives aujourd'hui ruinées, mais conservées en leurs naissances, s'éclaire par une grande baie à meneau et croisillon, servant sans doute de logement ou de salle de garde à l'origine. Les accès du niveau supérieur et des niveaux inférieurs étaient différenciés, prouvant bien que ce dernier avait un rôle particulier.

On n'insistera pas sur la description de cette prison, en remarquant seulement que son parement extérieur, parcellairement percé de fentes d'éclairage de l'escalier et des cachots, fut inséré avec un soin remarquable dans les parements voisins. Seul un examen minutieux permet de reconnaître cette insertion dans la maçonnerie de la seconde enceinte du XIII^e siècle ; on la matérialise dans le léger décrochement au raccord avec l'ancienne tour-porte **10**, à l'angle nord-ouest de celle-ci. C'est alors seulement que fut ménagé au-dessus de cette tour-porte la voûte segmentaire visible aujourd'hui.



FIG. 16. - Vue de la prison du Martelet, prise depuis la terrasse de la tour P.

Aucun indice architectural n'existe pour dater cette prison ; P. Héliot et Marcel Deyres ont proposé une date comprise entre 1452 et 1459, en se référant aux fragments de comptabilité déjà mentionnés, alors que E. Gautier, se basant sur la lecture de deux graffitis proposait le début du XV^e siècle (41). La lecture de l'un d'entre eux est fantaisiste (1417 pour 1517), alors que l'autre paraît assez douteuse dans sa véracité (1451). On ne voit guère les raisons qui eussent pu pousser l'administration royale à construire une telle prison au début du siècle, alors que le contexte historique affirme le rôle de prison à partir du milieu du XV^e siècle ; aussi me rangerai-je à l'opinion de P. Héliot et M. Deyres, en soulignant que la marge d'erreur n'est pas négligeable, une datation dans la seconde moitié du siècle n'étant nullement à exclure. La conviction avec laquelle le roi Louis XI usa du *donjon* comme prison tendrait en tout cas à l'envisager.

LA CRÉATION D'UNE NOUVELLE PORTE SÉPARANT LA COUR DE LA SECONDE ENCEINTE DU NOYAU DU DONJON. La construction du Martelet s'accompagna d'une nouvelle délimitation de la cour de la seconde enceinte. En effet, une porte fut construite entre le Martelet et l'enceinte primitive de la *chemise* ; il en subsiste aujourd'hui un gros massif accolé à l'enceinte. Cette nouvelle porte était à mon avis exclusivement liée à la fonction de prison du Martelet : il s'agissait d'interdire totalement aux prévenus incarcérés de gagner la cour de la deuxième enceinte, afin d'éviter des opportunités de fuite.

LES DERNIERS AVATARS DE LA CITADELLE-PRISON

Le *donjon* vécut désormais dans cette double fonction de prison et de citadelle royales. Plusieurs inventaires de la fin du XVI^e et du début du XVII^e siècle témoignent en tout cas du second rôle; le premier ne se lit plus que dans les innombrables graffitis qui constellent les murs. On a peine aujourd'hui à imaginer ce que fut exactement la fonction de prison: en effet, il semble bien que, selon les époques, le nombre de prisonniers put varier de la dizaine à la centaine, voire à plus encore, ce qui explique que tous les lieux facilement fermés du *donjon* portent de ces graffitis ou sculptures à taille d'épargne. Durant la Révolution, les prisonniers étaient répartis dans l'ensemble de l'ancien *castrium* en chambrées allant de douze à quarante trois individus, ce qui en dit long sur les périodes troublées que connut la prison; il ne faut cependant pas oublier que le *Logis royal* était alors également à contribution.

Sans anticiper sur des époques aussi proches et aussi troublées, l'ancienne citadelle de Loches eut encore un rôle à jouer, indépendamment de celui de prison. Les guerres de Religion, au cours du XVI^e siècle, eurent pour effet de remettre à l'ordre du jour d'anciennes fortifications médiévales utiles pour tenir le terrain et servir de point de départ à des équipées meurtrières. La citadelle fut à nouveau fortifiée en 1569-70, sous les ordres du duc d'Anjou et sur les dessins d'un ingénieur italien, que Boulay de la Meurthe a proposé d'identifier à Stefano Boccio, d'Urbino (42).

Le dernier projet de fortification du *donjon*

Bien qu'il n'existe plus trace du projet de l'ingénieur italien, les restes archéologiquement attestés permettent de comprendre la partie de son contenu qui fut réalisée. Ce projet mis en œuvre concerne exclusivement le front sud de la deuxième enceinte du *donjon*, plus spécifiquement encore la défense du fossé de cette enceinte. Peut-être le projet global fut-il plus ambitieux et concerna-t-il également les défenses de la ville qui, il faut bien l'avouer, étaient totalement déficientes face à des armes modernes et des techniques de siège du XVI^e siècle. On n'en possède plus aujourd'hui aucune preuve, malheureusement.

LES TROIS CAPONNIÈRES DU FRONT SUD. Le projet mis en œuvre en 1569-70 consista, tout simplement, à approfondir le fossé sud de la citadelle et à établir au fond du fossé ainsi déterminé un *chemin couvert* longeant tout le front sud, desservant trois caponnières établies l'une à l'en-

trée ouest du fossé, la seconde au droit de la tour **I**, la troisième à l'entrée est du fossé (pl. 1).

Le chemin couvert. Ce couloir étroit est ménagé sous le niveau actuel du fossé, remblayé depuis le XVI^e siècle; voûté en berceau brisé, il est pour l'essentiel creusé dans le rocher, mais la maçonnerie supplée à toutes les insuffisances du rocher. Totalement aveugle du côté du fossé, il est aujourd'hui accessible par une trappe depuis l'escalier descendant de la cour de la seconde enceinte jusqu'aux fossés. Son unique rôle était de desservir les caponnières depuis l'intérieur de la forteresse; à l'occasion de son creusement, on abaissa l'escalier descendant depuis la cour de la seconde enceinte.

Les trois caponnières. Une seule de ces trois caponnières, l'ouvrage **Z**, est dégagée aujourd'hui; elle a été remise au jour depuis plus d'un siècle. Les deux autres peuvent être reconnues sur le plan de Lhuillier, au milieu du XVIII^e siècle, mais aussi sur les plans jusqu'en 1826 (43). Il s'agit de fortifications pentagonales, présentant un éperon en capitale, qui ne comportaient qu'un seul niveau; elles étaient couvertes de voûtes d'arêtes, sans doute surplombées de chaperons de pierre pyramidaux.

Ces caponnières protégeaient les fossés grâce à des canonnières ouvertes en leurs faces: ces canonnières possèdent des ébrasements triangulaires avec appui et des embrasures rectangulaires à la française, c'est-à-dire pourvues d'un ébrasement externe (fig. 17). Elles interceptaient presque totalement la largeur du fossé, interdisant l'approche directe.

À l'occasion de leur construction, le fossé fut d'ailleurs élargi, légèrement au droit de **X** et **Z**, plus largement au droit de **Y**.

LA DATATION DES CAPONNIÈRES ET L'UTILITÉ DU DISPOSITIF. La datation de ces trois caponnières, avec leur *chemin couvert*, ne fait aucun doute: il s'agit bien des travaux des années 1569-70; d'ailleurs, l'inventaire de la citadelle en 1572, fait état de plus de 400 pics et pelles, encore au *donjon* en 1578, alors qu'en 1642, l'inventaire ne parle que de piques et de pelles « vieilles, vermoulues et en parties rompues » (44). Les années 1569-70 et les années qui suivirent, furent donc des années d'activité soutenue, tant pour l'approfondissement des fossés que pour la construction des caponnières et du *chemin couvert* qui les reliait. La facture des canonnières ne dément en rien cette datation.

L'unique vocation de ces caponnières, ainsi que du *chemin couvert*, était d'interdire l'accès au fossé sud de la forteresse, trop facilement abordable par l'est et l'ouest, pour empêcher une mine des courtines sud et de leur sou-



FIG. 17. – *Vue intérieure d'une caponnière ruinée.*

On reconnaît les canonnières ménagées dans la voûte plein cintre; il s'agissait de canonnières à ébrasement à la française.

bassement rocheux; pour empêcher également l'accès aux nombreuses galeries percées dans ce soubassement rocheux depuis des siècles.

Une porte à pont-levis pour s'échapper de l'enceinte sud

Alors que se réalisaient les travaux d'approfondissement du fossé sud, la création du *chemin couvert* longeant l'enceinte sud et des caponnières, l'idée germa de créer un accès méridional à l'enceinte par-dessus le fossé (f4), en utilisant peut-être des restes d'une entrée plus ancienne ou plutôt les restes d'un massif rocheux servant de pile pour un pont-levis (pl. 1). Cette porte des champs, déjà décrite plus haut au titre des irrégularités de la courtine sud, fut percée dans la vieille enceinte du XII^e siècle et pourvue d'un pont-levis charretier à flèches.

Il retombait sur une pile de maçonnerie assise au fond du fossé et se prolongeait sans doute par un pont de bois à palée de bois s'appuyant au fond du fossé; d'après Gaignières en 1699, c'est par cette porte que s'enfuit Marie de Médicis lorsque, évadée de Blois, elle quitta Loches avec le duc d'Épernon pour gagner Angoulême. On sait que cette porte était condamnée en 1586 et qu'elle fut rouverte avant 1634 (45).

Cette porte fut assurément une *porte des champs* telle qu'il s'en pratiqua depuis le début du XIII^e siècle, destinée à offrir une possibilité de fuite aux occupants du château en cas de problème intérieur.

Des murets pour délimiter les espaces de la prison

Le dernier acte fut celui de la prison, le rôle de citadelle ayant fait son temps dès le début du XVII^e siècle. On est surpris aujourd'hui, à considérer les volumes de l'ancienne citadelle, leur juxtaposition sans logique résultant de siècles accumulés, que cet ensemble ait pu servir de prison jusqu'en 1926. De façon très pudique, les auteurs, anciens ou modernes, se sont bien gardés d'évoquer cette fonction du château, au point que l'on croirait que, lorsque E. Gautier dans la seconde moitié du XIX^e siècle, J. Vallery-Radot et P. Héliot dans le premier quart du XX^e siècle, détaillaient les éléments de l'ancien *donjon*, ils ne rencontraient pas les prisonniers, ne les voyaient ni ne savaient où ils avaient leur pitoyable demeure.

Dans les temps les plus récents, il semble bien que les cachots aient occupé la partie supérieure de la tour-porte et surtout le Martelet. Au XIX^e siècle, l'intérieur du *donjon* était scindé en plusieurs cours. Il existait une cour supérieure, délimitée par un mur joignant l'angle du logis L au vestige C; ce mur se prolongeait de C à l'enceinte B puis au Martelet, délimitant une vaste cour intérieure formant la cour intérieure de la prison. Au sud de la tour maîtresse, l'ancienne cour de la *chemise*, surélevée, abritait un jardin potager, les treilles servant aux légumes étant accrochées à la tour maîtresse. Une porte moderne, au piédroit taillé dans le mur C, permettait d'y accéder.

Depuis 1926, la prison est oubliée ou plutôt l'on préfère se remémorer l'incarcération de Ludovic Sforza et les graffitis des prisonniers; on admire la salle de la torture, avec sa barre métallique qui retenait les fers des prisonniers, on tente de lire les graffitis laissés sur les murs, en oubliant les conditions épouvantables où se trouvèrent maints prisonniers de cette forteresse. Il n'y eut ici aucune oubliette; mais Loches fonctionnait comme un mouroir.

ANNEXE 1: SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

Plans

Certains plans anciens de Loches ont été publiés dans *Loches et Beaulieu. Gravures et plans anciens*, 1994; ainsi le plan de Belleforest, du XVI^e siècle; le plan de Lhuillier père et fils entre 1751 et 1756 conservé à la Bibliothèque municipale de Loches; le plan cadastral de Pallu de 1826. Il convient de consulter également le plan du château en 1806 par Vallée (Archives départementales d'Indre-et-Loire, casier 23, n^o 236); le plan du secteur carcéral de

Lemaître, en 1810. Voir aussi le projet de plan d'aménagement de la prison château en 1854 par Baillargé (Archives départementales d'Indre-et-Loire, Casier 24, n° 212-2).

Bibliographie

- [ALLEN-BROWN, 1963]: ALLEN BROWN (R.), COLVIN (H. M.), TAYLOR (A. J.), *The History of the King's works*, Londres, 1963, t. II.
- [ALLEN-BROWN, 1984]: ALLEN BROWN (R.), CURNOW (P. E.), *Tower of London*, Londres, 1984.
- [BARBIER, 1968]: BARBIER (P.), *La France féodale*, Saint-Brieuc, 1968.
- [BAUDRY, 1991]: BAUDRY (M.-P.), « Le château du Coudray-Salbart », *Bulletin archéologique du Comité des Travaux Historiques et scientifiques, nouv.sér., Antiquités nationales*, fasc. 23-24, 1991, p. 137-212.
- [BAUDRY, 2001]: BAUDRY (M.-P.), *Les Fortifications des Plantagenêts en Poitou. 1154-1242*, Paris, 2001.
- [BLARY, 1990]: BLARY (F.), « Les fortifications du château de Château-Thierry des derniers comtes herbertiens au premier duc de Bouillon (XI^e-XVI^e siècles) », dans *Congrès Archéologique de France*, 148^e session, 1990, p. 137-180.
- [BOBIN, 1994]: BOBIN (Dr. F.), « L'ancienne église Saint-Ours de Loches », *Bulletin de la Société Archéologique de Touraine*, t. XLIV, 1994, p. 145-167.
- [BOUARD, 1973-74]: BOUARD (Michel de), « De l'aula au donjon. Les fouilles de la motte de la Chapelle à Doué-la-Fontaine », *Archéologie Médiévale*, t. III-IV, 1973-74, p. 5-110.
- [BOUARD, 1979]: BOUARD (M. de), *Le château de Caen*, Caen, 1979.
- [BOULAY, 1906]: BOULAY DE LA MEURTHE (Comte A.), « Histoire des guerres de religion à Loches et en Touraine », *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, t. XLV, 1906.
- [BOULAY, 1910]: BOULAY DE LA MEURTHE (Comte A.), « Les prisonniers du roi à Loches sous Louis XIV », *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, t. XLIX, 1910, p. 1-93.
- [CALLEBAUT, 1982]: CALLEBAUT (D.), « Le château des Comtes à Gand », dans *Château-Gaillard*, XI, 1982, p. 45-53.
- [DURAND, 2000]: DURAND (Ph.), « Les enceintes de Poitiers », dans *Les fortifications dans les domaines Plantagenêt. XI^e-XIV^e siècles*, Actes du Colloque international tenu à Poitiers du 11 au 13 novembre 1994, Poitiers, 2000, p. 63-75.
- [ESPINAY, 1869-1]: ESPINAY (M. d'), « Les enceintes du donjon de Loches », dans *Congrès Archéologique de France*, XXXV^e session, 1869, p. 186-190.
- [ESPINAY, 1869-2]: ESPINAY (M. d'), « Visite des enceintes du château et des monuments de Loches », dans *Congrès Archéologique de France*, XXXV^e session, 1869, p. 193-207.
- [ESPINAY, 1869-3]: ESPINAY (M. d'), « L'ancien palais des rois de France à Loches », dans *Congrès Archéologique de France*, XXXV^e session, 1869, p. 231-235.
- [FAUCHERRE, 1992]: FAUCHERRE (N.), *Les Citadelles du Roi de France sous Charles VII et Louis XI*, Thèse de l'Université Paris-I, Université Paris-Sorbonne, 1992.
- [GAUTIER, 1869]: GAUTIER (E.), « La construction du donjon de Loches », dans *Congrès Archéologique de France*, XXXV^e session, 1869, p. 174-180. « Étude historique et archéologique sur le château de Loches », dans *Congrès Archéologique de France*, XXXV^e session, 1869, p. 363-385.
- [GAUTIER, 1881]: GAUTIER (E.), *Histoire du donjon de Loches*, Loches, 1881.
- [HÉLIOT-DEYRES, 1987]: HÉLIOT (P.), DEYRES (M.), « Le château de Loches », *Bulletin Monumental*, t. 145/I, 1987, p. 15-85.
- [LANGEUIN, 1996]: LANGEUIN (P.), « Le front sud du donjon de Loches et ses tours en amande. Un jalon pour l'étude de la fortification des Plantagenêt », *Bulletin Monumental*, t. 154/III, 1996, p. 235-267.
- [SOCIÉTÉ DES AMIS DU PAYS LOCHOIS, 1994]: *Loches et Beaulieu. Gravures et plans anciens*, publié par la Société des Amis du Pays Lochois, Tours, 1994.
- [MESQUI, 1979]: MESQUI (J.), *Provins. La fortification d'une ville au Moyen Âge*, Paris-Genève, 1979.
- [MESQUI-TOUSSAINT, 1990]: MESQUI (J.), TOUSSAINT (P.), « Le château de Gisors aux XII^e et XIII^e siècles », *Archéologie Médiévale*, t. XX, 1990, p. 253-317.
- [MESQUI, 1993-1995]: MESQUI (J.), *Châteaux et enceintes de la France médiévale*, t. I, Paris, 1991, t. II, Paris, 1993.
- [MESQUI, 1998]: MESQUI (J.), « La tour maîtresse du Donjon de Loches », *Bulletin Monumental*, t. 156, 1998, p. 65-125.
- [MONToux, 1977]: MONToux (A.), « Restauration de l'entrée primitive du Donjon de Loches », *Bulletin trimestriel de la Société Archéologique de Touraine*, t. XXXVIII, 1977, p. 431-442.
- [ORCEL-DORMOY, 1996]: ORCEL (CHR.), DORMOY (CHR.), *Expertise dendrochronologique d'échantillons provenant d'édifices contigus au donjon roman de Loches*, rapport envoyé au Conseil Général d'Indre-et-Loire le 14 mars 1996 (Archéolabs réf. ARC/R309D).
- [PARTHENAY, 1992]: ASSOCIATION PARTHENAY-REMPARTS, *Le château des seigneurs de Parthenay*, Parthenay, 1992.
- [SCHEFFER, 2000]: SCHEFFER (M.-É.), CHAMPAGNE (V.), *Loches (Indre-et-Loire). Rempart sud-est du donjon. Site*

- n° 37.132.003 AH. *Décision de fouille n° 99/189*, Orléans, 2000 (rapport de fouilles au SRA Centre, Orléans).
- [SÉRAPHIN, 1999]: SÉRAPHIN (G.), « L'enceinte de Cordes », dans *Les enceintes urbaines (XIII^e-XVII^e siècles)*, 121^e Congrès national des sociétés historiques et scientifiques - Nice - 1996, Paris, 1999, p. 53-72.
- [VALLERY-RADOT, 1954]: VALLERY-RADOT (J.), *Loches*, Paris, 1^{re} éd. Paris, 1924; 2^e éd., Paris, 1954.
- [VERDON, 1994]: VERDON (A.), « Les tours du Châtelet et d'Harcourt à Parthenay », *Bulletin de la Société Historique et Scientifique des Deux-Sèvres*, troisième série, t. II, 1994, p. 327-398.
-
- Les photographies et les relevés sont de Jean Mesqui.
- (1) [MESQUI, 1998].
- (2) [MESQUI, 1998: 66-71, fig.2 et 3].
- (3) [ESPINAY, 1869-2], avec deux plans de E. Gautier. [GAUTIER, 1881: 50-51] et plan détaillé, avant la p. IV.
- (4) Archives départementales d'Indre-et-Loire, casier 23, n° 236.
- (5) [VALLERY-RADOT, 1954]: plan p.8-9. [MONToux, 1977: 434-436]; [HÉLIOT-DEYRES, 1987]: fig.3 et p. 37.
- (6) [GAUTIER, 1869: 196].
- (7) [GAUTIER, 1881: pl. III].
- (8) [MESQUI, 1998: 84 et fig. 15-16; la courtine est numérotée F dans cet article].
- (9) [LANGEUIN, 1996: 243].
- (10) [MESQUI, 1998: fig. 3].
- (11) [ESPINAY, 1869-1: 187].
- (12) [MESQUI, 1998: pl.1].
- (13) [MESQUI, 1998: 96].
- (14) [ESPINAY, 1869-1: 186].
- (15) Gisors: [MESQUI-TOUSSAINT, 1990]. Douvres: [ALLEN-BROWN, 1963: II, 629-641].
- (16) [ORCEL-DORMOY, 1996].
- (17) [HÉLIOT-DEYRES, 1987: 54].
- (18) [ORCEL-DORMOY, 1996].
- (19) [LANGEUIN, 1996]. Voir aussi [MONToux, 1977] et surtout [HÉLIOT-DEYRES, 1987].
- (20) [SCHEFFER, 2000]. La fouille de sauvetage a été déclenchée grâce à l'intervention de Gérard FLEURY, Délégué régional de la SFA.
- (21) [HÉLIOT-DEYRES, 1987: 42].
- (22) [DURAND, 2000].
- (23) [LANGEUIN, 1996].
- (24) [LANGEUIN, 1996: 240].
- (25) [LANGEUIN, 1996]. [HÉLIOT-DEYRES, 1987: 41-53].
- (26) Le Coudray-Salbart: [BAUDRY, 1991]; [BAUDRY, 2001: 159-171]. Parthenay: [PARTHENAY, 1992]; [VERDON, 1994]; [BAUDRY, 2001: 215-228].
- (27) [MESQUI, 1979: 75 et *passim*].
- (28) [SÉRAPHIN, 1999: 62-63].
- (29) [ORCEL-DORMOY, 1996].
- (30) Le statut juridique des droits de Dreu de Mello sur Loches sont assez ambiguës; la récupération de la châtellenie en 1249 par Louis IX prouve que l'administration royale ne considérait pas cette détention comme un fief héréditaire. Y-cut-il, durant toute la première moitié du XIII^e siècle, un contrôle et une mainmise supérieure par l'administration royale de la forteresse? C'est une hypothèse réaliste.
- (31) [HÉLIOT-DEYRES, 1987: 56].
- (32) [GAUTIER, 1881: 207].
- (33) [GAUTIER, 1881: 70]. [HÉLIOT-DEYRES, 1987: 58].
- (34) [MESQUI, 1993-1995: II, 306-318]. [FAUCHERRE, 1992: 46-54].
- (35) [ORCEL-DORMOY, 1996].
- (36) [GAUTIER, 1881: 76-77].
- (37) [MONToux, 1977].
- (38) [FAUCHERRE, 1992: 59-70].
- (39) [HÉLIOT-DEYRES, 1987: 61].
- (40) [FAUCHERRE, 1992: 71-79].
- (41) [GAUTIER, 1881: 112]: inscription « vive le très noble roy françoys. 1417 » évidemment à lire 1517; d'après le même auteur, on trouve une inscription « le noble duc de ...hulliers. 1451 » à regarder cependant avec la plus grande prudence, car on ne voit guère quel duc aurait été incarcéré en 1451 à Loches. Cette inscription se lirait plus vraisemblablement en « le noble d(omi)n(i)c de ...hulliers. 1551 », le premier 4 portant une griffure au-dessus de la barre verticale.
- (42) [BOULAY, 1906: 377-388].
- (43) [SOCIÉTÉ DES AMIS DU PAYS LOCHOIS, 1994].
- (44) [GAUTIER, 1881: 206-208].
- (45) [HÉLIOT-DEYRES, 1987: 40].